

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

BARREAU DE RENNES

Les vœux
aux 1 000 avocats

FLAMME OLYMPIQUE

Des Bretons
dans le relais

N°5213

2€
20 janvier 2024
7jours.fr

Marie-Laure Collet

présidente Kalicea
& ambassadrice Interaction

Hors cadre



20



Bretagne p/04

- Audience cour d'appel de Rennes
- Entreprendre pour apprendre
- Carnets

Ille-et-Vilaine p/08

- En Bref : MV Group ; Bakjy ; J.D. Euroconfort
- Carnets
- Viacyber
- Nominations chez Carcreff
- Vœux du barreau de Rennes
- Vœux de la FFB 35

Morbihan p/16

- Société financière Lorient développement (SFLD),
- En Bref : Breizh Bois ;
Délices de Saint-Léonard ; Délifrance
- Audience au tribunal de commerce de Lorient
- Carnets

7 JOURS - L'éco de la Bretagne ; N° 5213 ; ÉDITÉ PAR « 7jours » SAS au capital de 54 000 € ;
SIÈGE SOCIAL : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES ; **TÉL.** 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr ; **ADRESSE POSTALE** : BP 8033 35103 RENNES Cedex 3.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guillaume LALAU **DIRECTRICE** : Olivia CLAUDEVILLE
RÉDACTRICE EN CHEF : Laora MAUDIEU ; **JOURNALISTES** : Djamel BENTALEB, Suzanne BRUNEAU, Sarah SEDRAOUI
ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Charles MENGUY ; **RESPONSABLE DES CONTENUS DIGITAUX** : Karine BARBÉ ;
DIRECTION ARTISTIQUE : David PEYS ; **MAQUETTISTE / GRAPHISTE** : Steven ISRAEL
PUBLICITÉ : Olivia CLAUDEVILLE ; **ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS** : Angélique AUBRY, Gwenaëlle MOURIÈRE

Nous contacter : **Rédaction** : redaction@7jours.fr ; **Annonces légales** : annoncelegale@7jours.fr ; **Publicité** : publicite@7jours.fr ; **Direction** : contact@7jours.fr

N° CPPAP 0226 1 83943 / ISSN 2025-6078 / RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION : Corlet Imprimeur, 14110 Condé-sur-Noireau ; Dépôt légal à parution **HEBDOMADAIRE** : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 € **ABONNEMENT 1 AN** : 69 € (TVA incluse) : couplage journal + site internet. Membre de RésoHebdoEco.



SOMMAIRE



04



26

Grand Format p/20

- Rencontre avec Marie-Laure Collet, cheffe d'entreprise, ambassadrice du groupe rennais Interaction

Expertise p/26

- Comptes bancaires détenus à l'étranger. Par M^e Esther Le Guellec, avocat au barreau de Rennes

Art de Vivre p/29

- Art contemporain : rénovation du domaine de Kerguéhenec
- JO 2024 : des Bretons porteurs de la flamme olympique
- Œnologie

Annonces Légales p/35



18



06

Cour d'appel de Rennes

Garder du sens et du cœur à l'ouvrage

Par Suzanne Bruneau

L'audience solennelle porte bien son nom. Le silence est d'or dans la Grand Chambre du Parlement de Bretagne. Les huiles bretonnes sont venues écouter une parole rare, celle du premier président et du procureur général de la cour d'appel de **Rennes**.

Mais le decorum ne peut faire oublier l'âpre réalité des juridictions, malgré des renforts attendus.

Le discours du premier président Jean-Baptiste Parlos est percutant, non par ce qu'il a de compliqué, mais par ce qu'il a de simple. La liberté d'expression des magistrats, attribut de leur indépendance, vient d'être consacrée par un avis du Conseil supérieur de la magistrature : « *Il est loisible aux magistrats d'alerter leurs concitoyens sur les problèmes que rencontre l'institution judiciaire* ». Jean-Baptiste Parlos en fait la démonstration. Après avoir rappelé la hausse budgétaire sans précédent, portant l'enveloppe du ministère de la Justice à 10,1 milliards, il modère les enthousiasmes irréflectés. « *Nous devons aussi à l'objectivité de dire qu'il existe un grand décalage entre la reconnaissance ainsi gravée dans la loi de la charge de travail des juridictions et ce qu'elles vivent pour le moment.* » Des vents contraires auxquels la justice s'est (malheureusement) habituée.

58 magistrats en renfort pour le ressort

Entre les lignes, il faut lire un sujet d'attention particulier du chef de cour, celui du bien-être au travail. Une attention probablement héritée de son expérience de procès d'envergure, dans une institution qui malmène les Hommes. À la cour d'appel, il faudra bien tenir en attendant les renforts promis* : 58 postes de magistrats (11 postes pour résorber les vacances, 14 postes au ministère public et 33 magistrats du siège),



Frédéric Benet-Chambellan, procureur général, et Jean-Baptiste Parlos, premier président

61 postes de greffier et 56 postes d'attachés de justice. Pour l'instant, « *sur les quinze postes de magistrats du siège de renfort, 9 sont actuellement vacants.* » Et de saluer le « *très grand professionnalisme d'un nombre élevé d'acteurs* » grâce auxquels la juridiction a tenu et tient encore, « *et ce malgré la fatigue* ». Le premier président exhorte à « *ne pas céder au découragement, pas maintenant.* » Une invitation à la résilience en écho à son discours d'installation l'an passé, convoquant Soulages : « *Même dans l'outrenoir, il y a de la lumière.* »

« **L'état de droit**
est une raison **d'être**
avant d'être
une **raison d'État** »

ACTIVITÉ DE LA COUR D'APPEL

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS	2020	2021	2022	2023*
ARRÊTS RENDUS	1 456	1 892	1 722	1 610
ORDONNANCES RENDUES	245	281	279	271
AFFAIRES NOUVELLES	1 896	1 828	1 761	1 839

CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES	2020	2021	2022	2023*
ARRÊTS RENDUS	369	394	389	316
ORDONNANCES RENDUES	848	829	784	762
AFFAIRES NOUVELLES	1 206	1 181	1 150	1 071

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION	2020	2021	2022	2023*
ARRÊTS RENDUS	1 672	1 330	1 203	1 367
ORDONNANCES RENDUES	359	282	277	299
AFFAIRES NOUVELLES	2 099	1 661	1 655	1 745

* ESTIMATIONS

dangereuse la capacité de ce pays, frappante si on se compare avec toutes les autres grandes démocraties occidentales, à fantasmer sur le gouvernement des juges, à vilipender toute action ou décision. » Et citant Péguy : « Le triomphe des démagogues est passager mais les ruines sont éternelles. » Le procureur général voit dans l'achèvement de la réforme constitutionnelle du statut des magistrats du parquet, la réponse pour lever le voile de la suspicion « qui n'a pas lieu d'être, et assurer la pérennité d'une exigence de démocratie mature ». L'indépendance totale des parquets, gage de l'émancipation du pouvoir politique, demeure une ritournelle vieille de vingt ans.

Les prises de paroles de la dyarchie mettent au jour l'intendance et l'administration d'une justice qui demande à reprendre son souffle, « une justice qui est la nôtre, celle de tout citoyen, avant d'être celle des magistrats et agents des juridictions ».

*la répartition entre les différentes juridictions du ressort n'a pas encore été annoncée.

La lumière, ce haut magistrat préoccupé par la gestion et l'organisation de ses effectifs actuels et à venir, sait qu'elle vient avant tout du sens donné à la mission. « L'expression « état de droit », s'écrit maintenant avec une majuscule au mot « état » ; ce qui est une erreur. Car l'état de droit, (...), est une raison d'être avant d'être une raison d'État. »

Dans son intervention, Frédéric Benet-Chambellan égratigne les critiques infondées sur l'œuvre de justice : « Les magistrats jugent insupportable et très

Sylvaine Reis, a été nommée présidente de chambre à la cour d'appel de Rennes pour exercer les fonctions de présidente du tribunal judiciaire de Brest

Priorités de la politique pénale

Quand vient le tour du Procureur général, Frédéric Benet-Chambellan, l'heure est au bilan de la politique pénale. Le magistrat relève trois indicateurs majeurs : une diminution du nombre de décisions rendues en appel correctionnel et dans les affaires nouvelles ; une augmentation de l'activité de la chambre de l'instruction ; une stabilité pour les affaires criminelles toutes comprises (voir tableau). Les axes forts de 2023 peuvent se synthétiser en quatre luttes, contre : les violences conjugales, les violences sexuelles et sexistes, les trafics de stupéfiants, les atteintes pénales à l'environnement. Des priorités reconduites en 2024 et complétée par trois autres luttes, contre : les infractions commises dans les établissements scolaires, les violences dans le sport et la prolifération des armes.



Entreprendre pour apprendre Objectif : 10 000 mini-entrepreneurs® bretons en 2026

Par Sarah Sedraoui

Programme pédagogique destiné aux jeunes de 9 à 25 ans en milieu scolaire ou en insertion professionnelle, **Entreprendre pour apprendre Bretagne** intervient dans les classes ULIS, dans les SEGPA ou encore les EREA. Réunis en assemblée générale début janvier, près de 30 mini-entrepreneurs® ont présenté leur projet à la Glaz Arena de **Cesson-Sévigné**.

3 200 mini-entrepreneurs® en 2022 contre 4 600 l'année dernière et 6 500 en 2024. Avec un objectif : 10 000 jeunes engagés en 2026. Et pour cela, l'association veut doubler ses moyens humains et financiers pour tripler l'impact. « *Je souhaite que l'on arrive rapidement à une création tous les jours et que l'on atteigne les 500 mini-entreprises créées chaque année en Bretagne en 2026* », évoquait ainsi Gaël Le Bohec, président d'Entreprendre pour apprendre Bretagne.



Gaël Le Bohec et Mélanie Rault

Un axe de développement fort et qui a fait ses preuves. En témoigne la présence de la trentaine de mini-entrepreneurs lors de l'assemblée générale (AG) de l'association à la Glaz Arena de Cesson-Sévigné, dont l'équipe du collège du

Cleu Saint-Joseph de Redon, créatrice de la mini-entreprise® Eco'n'Home, qui produit des produits écologiques à partir de matières recyclées (boîtes d'œufs, cire de bougie...) qui a déjà engrangé plus de 260 € de bénéfices sur le marché de Redon, dont au moins 20 % seront versés à une association de son choix.

Trois nouveaux partenaires ont signé avec l'association lundi soir lors de l'AG : CER Bretagne, La Poste et MV Group. Des moyens complémentaires qui vont permettre au dispositif de se déployer auprès des plus fragiles avant qu'ils ne décrochent du système scolaire, car « *80 % des élèves s'adaptent à notre système scolaire actuel. Pour les 20 % qui restent, il faut leur apporter une pédagogie différente. La mini-entreprise®, avec sa pédagogie active, "je retiens 75 % de ce que je fais", est adaptée* », continue Gaël Le Bohec.



Deux expérimentations en prison à Rennes

Autre voie de développement en 2024, l'accompagnement des détenus en prison. Deux expérimentations sont ainsi en cours dans les établissements pénitentiaires de Rennes, auprès de détenus femmes et hommes, dans lesquels des mini-entreprises® sont en cours de création. « *On apprend à réaliser une étude de marché, à penser son modèle économique, à créer le cadre juridique, à imaginer et concevoir une offre ou un produit... Elle ne conduit pas forcément à créer son entreprise, mais elle permet de se projeter plus sereinement en entreprise et cela réduit la récidive* », précise Mélanie Rault, directrice générale de l'association.

Quelques chiffres bretons sur **Entreprendre pour apprendre** :

- Plus de **35 000** jeunes bretons accompagnés depuis 2010
- **250** mentors ont guidé les jeunes, + de 200 encadrants
- **162** projets dans **11** établissements, dont **4** en milieu carcéral (en Ille-et-Vilaine)
- + **36 %** d'augmentation de jeunes comparé à l'année 2021-2022
- Une mini-entreprise créée tous les deux jours

Le prochain Festival des mini-entreprises®, qui réunira 3 000 jeunes mini-entrepreneurs bretons, se tiendra le 16 mai prochain à la Glaz Arena de Cesson-Sévigné.

Carnets

© Fondation du Patrimoine



Fondation du patrimoine

Jean-François Piffard, nouveau délégué régional Bretagne

Jean-François Piffard a pris ses fonctions de délégué régional Bretagne de la Fondation du patrimoine le 2 janvier. Il succède à Jean-Pierre Ghuysen, qui a choisi de mettre fin à sa mission bénévole après douze années d'exercice. Retraité depuis deux ans et résidant dans les Côtes d'Armor, Jean-François Piffard a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein du groupe

Air Liquide à différents postes de direction en France et à l'étranger. Jean-François Piffard était déjà bénévole pour la Fondation du patrimoine depuis 2021, en tant que délégué thématique patrimoine naturel et biodiversité pour la Région Bretagne. Pour sa nouvelle mission de délégué régional, il entend poursuivre l'action menée par son prédécesseur pour la sauvegarde du patrimoine breton, notamment en développant la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité. Il sera aidé par Didier Olivry, jusqu'alors délégué régional du Conservatoire du littoral, qui devient le nouveau délégué thématique patrimoine naturel et biodiversité pour la Bretagne. Dans la région, la Fondation du patrimoine a déjà soutenu près de 2 000 projets et reçu plus de 14 millions d'euros de dons, avec l'aide de 65 bénévoles.

©DR



Ceser Bretagne

Patrick Caré, réélu président

Membre du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Bretagne depuis 2004, où il représente le Medef Bretagne, il a occupé les fonctions de vice-président délégué à la stratégie de communication, avant d'être élu président du Ceser en janvier 2018 et réélu en janvier 2021. C'est donc un troisième mandat qu'il entame en ce début 2024.

Ancien directeur des Laboratoires Boiron pour le Nord et l'Ouest de la France, il a été président du Medef Bretagne jusqu'en 2016, membre du comité statutaire du Medef national, et président de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) jusqu'en 2019. Impliqué dans les coopérations avec les autres instances consultatives en Europe, il a été président du Réseau transnational atlantique (RTA) entre 2019 et 2021, il en reprend la présidence pour 2024-2025. Ce réseau associe les Ceser de France, d'Espagne et du Portugal de la façade atlantique. Il est aussi vice-président de l'association des Ceser de l'Atlantique, et secrétaire du bureau de l'association des Ceser de France. L'assemblée de 120 membres du Ceser Bretagne se retrouve le 22 janvier pour un avis sur le projet de budget régional pour 2024.



Le fonds d'investissement Bakjy ouvre une antenne à Rennes

Le Groupe Bakjy est une société d'investissement intervenant comme opérateur immobilier spécialisé dans le commerce, le résidentiel et la donnée. Déjà présente à Paris et Nice avec 35 salariés, l'entreprise a confié sa recherche au Groupe Giboire pour l'installation de son antenne rennaise. Dans un contexte de croissance, Bakjy a fait l'acquisition d'une surface de 248 m² au 15 quai Lamennais, dans un immeuble de caractère en cœur de ville de Rennes. Après rénovation, les collaborateurs seront accueillis courant 1^{er} trimestre 2024. Spécialiste de l'immobilier, le Groupe Giboire a aussi accompagné ces dernières semaines Ouest Concept Réseaux, spécialiste de l'architecture de réseaux (eau, électricité, gaz, téléphone, fibre optique) dans une acquisition de local d'activités à Bréal-sous-Montfort ; et CPCS, spécialiste des pompes à chaleur, plomberie générale, salle de bain et chauffage (créée en 2004 et comptant 11 salariés) dans une acquisition à Vern-sur-Seiche.

Avanci : fusion avec quatre autres filiales de MV Group

Créée en 1995 et basée à Cesson-Sévigné, Avanci, filiale de MV Group (450 salariés, 73 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022), spécialisée dans le conseil en data marketing et CRM, fusionne avec NM Data, Adress Company, Data Company et Ebit Data, pour devenir l'unique agence en France traitant à la fois l'acquisition et la fidélisation client par la data. « Ce rapprochement est une opportunité pour les clients d'accélérer leur business grâce à une meilleure exploitation de la data. L'intelligence artificielle la renforce comme un actif clé pour les entreprises. Nos équipes mettent en place des applications concrètes et rentables en exploitant DATA et IA », explique Nicolas Flaud, directeur de la filiale. L'agence Avanci, qui accompagne déjà de grands noms tels que La Redoute, Bioderma, Picard, O², Yves Rocher, Truffaut, etc. et plus de 200 clients / partenaires, sera composée d'une équipe de 100 experts répartis dans les 11 bureaux du groupe en France.



J.D. Euroconfort rachetée par SPIE

Fondée en 1994 et basée à Cesson-Sévigné, J.-D. Euroconfort propose une gamme de services de conception, d'installation et de maintenance dans les domaines du froid, de la climatisation, et des cuisines professionnelles auprès d'une clientèle fidèle dans les secteurs du luxe, de la santé, de la distribution, de la défense et des collectivités. Elle a récemment été rachetée par SPIE, entreprise de services multitechniques dans les domaines de l'énergie et des communications. « Nous sommes convaincus que la combinaison des expertises de SPIE Facilities et de J.D. Euroconfort nous permettra de continuer d'accélérer notre développement en France », évoque Pascal Jagline, président de J.D. Euroconfort. Avec près de 45 collaborateurs qualifiés, J.-D. Euroconfort a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 11 millions d'euros en 2022.

Carnets



©DR

Medef 35

Hélène **Devy**, nouvelle responsable développement et relations adhérents

Le Medef 35 accueille Hélène Devy en tant que nouvelle responsable développement et relations adhérents. Diplômée d'un DUT gestion des entreprises et des administrations, Hélène Dévy a orienté son parcours professionnel sur la relation commerciale BtoB pendant onze ans. Forte d'une expérience de six ans au sein d'une organisation professionnelle, elle a été chargée de relations d'entreprises et gestionnaire commerciale.

« Animée par la relation entreprise, je suis convaincue qu'elle est la clé de la réussite pour le développement économique de notre territoire. Je serai en charge de la relation de proximité avec nos adhérents, mais également du développement du réseau. »

Le Mouvement des entreprises de France 35, ce sont 700 adhérents directs, 17 fédérations professionnelles et 3 500 entreprises.



©DR

France Armor

Élise **Denais-Bouaziz**, nouvelle directrice générale

France Armor, société de déménagement (6 salariés et 70 adhérents sur toute la France) accueille Élise Denais-Bouaziz en tant que nouvelle directrice générale. Fondée en 1969 à Saint-Malo, l'entreprise est présidée par David Vasse depuis 2022 et sa reprise par Vasse Transfert.

Diplômée d'un master chargé d'affaires entreprises, Élise Denais-Bouaziz compte une carrière dans la banque qui lui a permis d'acquérir des compétences liées à la négociation commerciale, l'analyse financière et le management. Elle arrive du groupe Crédit Agricole, où elle a passé les neuf dernières années, notamment comme chargée d'affaires entreprises (gestion, analyse du risque, accompagnement des besoins financiers des PME / ETI) puis directrice du Pôle professionnel. Chez France Armor, Élise Denais-Bouaziz souhaite s'appuyer sur Vasse Transfert, pour faire bénéficier aux deux entités, de synergies. *« France Armor est un groupement historique de déménageurs indépendants aux valeurs mutualistes, auxquelles je suis profondément sensible. »*

Cybersécurité & droit

Viacyber

lance sa plateforme

Par **Suzanne Bruneau**

Au carrefour de l'expertise juridique de Jean-Nicolas Robin, avocat associé au sein du cabinet Avoxa Cyber à **Rennes**, et de l'innovation numérique de Julien Bodin, ancien responsable innovation chez Néo-Soft, naît Viacyber. La plateforme numérique vise à maîtriser l'impact juridique des cyberattaques pour les entreprises. Les fondateurs, qui ont déposé les statuts de leur startup il y a six mois, viennent de lancer la première version.

Le constat des deux entrepreneurs est clair : il faut démontrer que le droit est un puissant levier de cybersécurité pour les entreprises. C'est ainsi qu'ils décident de créer une solution qui intégrera rapidement l'intelligence artificielle (IA) et qui évalue et pilote les enjeux juridiques des entreprises liés à leur sécurité numérique.

Modèle économique à deux têtes

Le logiciel SaaS diagnostique l'environnement juridique d'une entreprise pour savoir si elle est suffisamment prémunie en cas de cyberattaque. Si besoin, Viacyber permet des échanges avec un avocat. Le modèle économique repose sur deux piliers : les clients directs - soit les entreprises - et les avocats qui achètent une licence. Leur initiative ne passe pas inaperçue. Viacyber a remporté le prix Coup de cœur de l'incubateur du barreau de Rennes et le prix des Incubateurs du Conseil national des barreaux (CNB). Un projet en cours avec le CNB et la Société de courtage des barreaux (SCB) donnera accès à la plateforme à 163 barreaux français.

Viacyber diagnostique l'environnement **juridique** d'une **entreprise** pour savoir si elle est **suffisamment prémunie** en cas de **cyberattaque**.

Jean-Nicolas Robin et Julien Bodin, lauréats du prix des Incubateurs du Concours projets innovants du Conseil national des barreaux



©CNB



Le droit, un bouclier numérique

Concrètement, les questionnaires mis en place et l'IA permettent l'analyse des clauses prévues par l'entreprise dans les contrats avec des tiers, les chartes informatiques, ou, entre autres, les contrats de travail. « L'absence de clauses spécifiques peut avoir de graves conséquences. Prenons l'exemple d'une société tierce qui effectue la gestion du scanner d'un établissement hospitalier. Le prestataire est victime d'une cyberattaque qui affecte le fonctionnement du scanner. S'il n'y a pas de clause dans le contrat sur la cybersécurité, il sera difficile pour l'hôpital d'agir contre son prestataire qui a, indirectement, contribué à l'attaque », illustre Jean-Nicolas Robin, avocat et auteur d'une thèse en droit de la cybersécurité. « Il y a un package de règles juridiques pour se protéger. Nous aidons les clients à prendre des décisions éclairées », complète Julien Bodin. Et les assureurs semblent apprécier. « Il y a des conséquences directes sur les primes d'assurance, d'après les premiers tests menés. »

« Le **marché** est **colossal**, Viacyber apporte **une réponse organisationnelle** qui concerne **toutes** les entreprises. »

NIS 2 : une opportunité sur un marché colossal

Le renforcement des obligations légales avec la directive européenne NIS 2, en cours de transposition en droit français, va contraindre des milliers d'entités privées et des administrations à revoir leurs normes de sécurité. « Le marché est colossal, Viacyber apporte une réponse organisationnelle qui concerne toutes les entreprises. » La jeune pousse revendique une préférence européenne, « se positionnant face à la concurrence américaine de gros cabinets en pointe sur le sujet, seuls concurrents directs ».

6 Carcreff nouveaux associés

Le cabinet d'avocats Carcreff, acteur majeur en droit des affaires depuis plus de 50 ans (installé à la gare de Rennes depuis 1993), fait évoluer sa gouvernance avec la nomination de six nouveaux associés.



• Nomination de **Sarah Merar**, **Pierre-Marie Rondel** et **Karine Browaeys** au sein de Carcreff Conseil, spécialisé en cessions et transmissions d'entreprises



• Nomination de **Maud Oriot**, **Maxime Chapel** et **Pierre Le Moing** au sein de Carcreff Contentieux d'Affaires.

Le cabinet Carcreff c'est 26 avocats et juristes, intervenant en droit des sociétés, droit fiscal, contentieux commercial et droit social.

Barreau de Rennes

« Les avocats sont les serviteurs acharnés de l'espérance »

Par Suzanne Bruneau



Catherine Glon,
bâtonnière du barreau
de Rennes

Catherine Glon, bâtonnière du barreau de **Rennes**, organisait sa cérémonie de vœux dans la halle de la brasserie Saint-Hélier. La première représentante du millier d'avocats de la juridiction a placé l'année 2024 - la deuxième de son mandat - sous le signe de l'engagement et du dynamisme. Pour l'occasion, elle avait convié Pascale Robert-Diard, chroniqueuse judiciaire au journal *Le Monde*, venue participer à son procès.

Il n'y avait pas que des Bretons à la brasserie Saint-Hélier ce soir-là. Jean-Raphaël Fernandez, président de la Conférence des bâtonniers, avait fait le déplacement, tout comme le bâtonnier de Rouen ou encore celui de Seine-Saint-Denis. Face à un parterre de personnalités* du monde judiciaire, Catherine Glon a montré que les traditionnels vœux de début d'année pouvaient être autre chose qu'un exercice convenu. Même le choix du lieu soufflait comme un air de dépoussiérage : « *J'avais envie de quelque chose qui change.* »

« Ensemble et partout »

Sous le signe de son engagement - d'aucuns diraient peut-être de son agitation - elle a rappelé les nombreuses conventions signées entre le barreau et la CCI, Yao, l'université... La pénaliste, membre du Syndicat des avocats de France (SAF), s'efforce de rassembler pour être la

bâtonnière de toutes les spécialités. « *Ensemble et partout* », formule-t-elle. Loin d'un discours ronflant, dans sa robe d'avocate, les sujets qu'elle égrène - laïcité, loi immigration, conditions des lieux de privation de liberté - ne cachent rien de ses convictions, ni de ses indignations, au milieu de « *la chaotique marche du*

monde ». Le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, se retrouve projeté dans un film de Michel Gondry en « *roi de la pataphysique* », la science de l'imaginaire, relégué au rang de « *subsidaire de Bercy* ». Malgré la hausse budgétaire sans précédent, « *nous restons dans l'inacceptable* ».



Des avocats se sont prêtés au jeu de la parodie pour animer la soirée.

Sans oublier - loi du genre oblige - les remerciements aux chefs de cours, elle adresse aux avocats des messages clairs : « *Les avocats sont les serviteurs acharnés de l'espérance* », « *Prenons soin de nous pour être efficaces pour les autres* », « *Nous avons de l'envie, de l'énergie et de l'imagination.* » M^e Glon conclut en énonçant les perspectives d'une année qui s'annonce chargée : campagne de communication, refonte de la charte graphique du barreau, travail sur une application mobile, lancement d'un guide sur le contrat de collaboration, organisation de la semaine de l'exercice libéral en février et d'un colloque interprofessionnel avec les notaires et les experts-comptables.



Pascale Robert-Diard,
grande chroniqueuse judiciaire au journal
Le Monde



M^e Élodie Moron s'est transformée, le temps d'une soirée, en avocat général.

« *Je sais à quel point la justice peut être grande* »

De cette soirée émaillée de saynètes humoristiques - où l'on apprend d'ailleurs que la bâtonnière carbure au café décaféiné, au Coca zéro et à la cigarette - le point culminant est assurément l'étonnant procès de la chroniqueuse judiciaire du *Monde*, Pascale Robert-Diard, venue spécialement pour l'occasion. M^e Elodie Moron, avocate générale d'un soir, l'accuse d'avoir ensorcelé la bâtonnière. Difficile parfois de distinguer s'il s'agit du procès de la plume du "quotidien du soir" ou de celui de la presse. Qu'importe, l'exercice est

réussi. Les rires dans la salle le confirment. Défendue avec une certaine maestria par M^e Kevin Descamps-Guezou, Pascale Robert-Diard s'en sortira sans peine, sinon celle d'avoir à répondre aux accusations. Celle qui aime « *sortir l'audience du dossier de papier* » énonce comme elle écrit : sans fioriture, avec justesse et humanité. « *Une salle d'audience est le dernier endroit où l'on est obligé de s'écouter, d'entendre l'histoire de l'autre alors que l'on a toutes les raisons de le haïr. Cette magie, avec, au coeur, la complexité qui fait la saveur de vos métiers, continue de m'émerveiller. Je sais à quel point la justice peut être grande.* »



Pascale Robert-Diard et M^e Kevin Descamps-Guezou

*Vus à la soirée

(Liste non exhaustive)

Béatrice Rivail et **Philippe Astruc**, présidente et procureur au tribunal judiciaire de Rennes ; **Fabrice Adam**, premier président de chambre à la cour d'appel de Rennes ; **Stéphane Cantero**, magistrat pénaliste, au parquet général de la cour d'appel de Rennes ; **Clément Villeroy de Galhau**, **Emeric Vétillard** et **Gaëlle Bohuon**, président et greffiers du tribunal de commerce ; **François Belloir** et **Rémy Langlois**, président et vice-président du conseil de prud'hommes de Rennes ; **Hélène Laudic-Baron**, vice-président du Conseil national des barreaux ; **Isabelle Gerard Rehel** et **Karine Rivoallan**, bâtonnières de Saint-Malo et Saint-Brieuc ; **Éric Lemonnier** et **Anne Pelé**, anciens bâtonnier et vice-bâtonnière de Rennes ; **Nouredine Brahimi**, directeur du centre pénitentiaire Rennes-Vezin ; **Renaud Bouvet**, chef du service de médecine légale et médecine pénitentiaire du CHU de Rennes ; **David Gorand** et **Adeline Levrel**, président et directrice de l'Edago

Vœux
FFB35

La crise de l'immobilier au cœur des préoccupations

Par Charles Menguy

Début janvier, la Fédération Française du Bâtiment d'Ille-et-Vilaine présentait ses vœux au centre de formation des apprentis du Bâtiment, à **Montgermont**. Les inquiétudes des professionnels en 2023 se confirment pour cette nouvelle année, dans un contexte de crise du logement.



Jean-Michel Galle, président de la FFB 35

Le président a notamment pointé du doigt MaPrimeRénov, selon lui trop complexe et inadaptée, pour laquelle il demande « une réforme pour éviter un fiasco ». À cela s'ajoutent « la dégradation du marché du crédit et le renchérissement des coûts de construction résultant de la hausse du coût des matériaux ». Il déplore, en outre, « la cécité et la surdité des dirigeants de notre pays, face à l'urgente nécessité de booster la production de logements ». Le président a noté quelques signaux positifs, comme le grand plan de rénovation des écoles ou la hausse, fin 2023, des projets de construction dans le secteur du tertiaire et de l'administration.

Des contraintes sociétales et environnementales

Pour 2024, Jean-Michel Galle a fait part de son ambition d'adapter le secteur à des « contraintes incontournables ». D'une part, « la réduction de notre empreinte carbone, ce qui implique de penser l'utilisation des matériaux, la gestion des déchets et l'efficacité énergétique », et, d'autre part, « la non artificialisation des sols. Une contrainte environnementale, mais aussi une invitation à repenser nos méthodes de construction et d'urbanisation ». Stéphane Le Teuff, président de la FFB Bretagne, a rappelé que le secteur du bâtiment, « acteur économique incontournable de la région, met son expertise au service des enjeux environnementaux ».

Les discours étaient partagés, entre craintes avec un marché de l'immobilier fragilisé, interrogations sur l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN), et la volonté de s'adapter aux enjeux environnementaux et énergétiques.

De « réelles inquiétudes » face à la crise du logement

Jean-Michel Galle, président de la FFB 35, a commencé les vœux de 2024 en tirant la sonnette d'alarme. Si « 2023 était une relative belle année », elle était déjà accompagnée de plusieurs voyants rouges. « Avec moins de 23 000 mises en chantier de logements en Bretagne durant 2023, il faut revenir trente ans en arrière pour retrouver une telle situation, martèle Jean-Michel Galle. Nous avons de réelles inquiétudes. La crise de l'immobilier et du logement est bien là. »



Philippe Lelièvre, secrétaire général de la FFB 35

Laurence Fortin, vice-présidente à la Région en charge des Territoires, de l'économie et de l'habitat



« Le conseil régional à vos côtés »

Laurence Fortin, vice-présidente à la Région en charge des territoires, de l'économie et de l'habitat, était invitée à prendre la parole. Elle a rejoint le président de la FFB 35 sur cette année 2024 perçue comme « une année de défi », avec une crise du prix du logement qui affecte « tout le tissu social et pèse sur les entreprises de la construction. Le conseil régional est à vos côtés », a-t-elle assuré. Nous allons activer tous les leviers possibles pour relancer la construction. » Évoquant notamment le renforcement des offres de formation sur les métiers du bâtiment et « un concours à idée pour inventer les nouvelles formes urbaines de demain. »

Le ZAN : « Sujet stressant »

Interrogée sur la Zéro artificialisation nette, « un sujet stressant pour nous », a rappelé Jean-Michel Galle, la vice-présidente a rassuré : « Cela réinterroge les modèles utilisés », mais « cet objectif est pour 2050. Nous allons travailler avec l'ensemble des élus pour être prêts et leur donner à chacun les clés en fonction de leurs territoires. »

L'avenir porté par la jeunesse

Les intervenants ont rappelé l'importance de la jeunesse dans ce secteur. « Nous devons miser sur eux », a commencé Stéphane Le Teuff, rejoint, en ce sens, par Philippe Lelievre, secrétaire général de la FFB35, et par Pierrick Collet, président de l'association régionale gestionnaire des quatre Centres de formation des apprentis du bâtiment bretons. Pour l'illustrer, ils ont invité, sur scène, Loann Bauthamy, meilleure apprentie de France en couverture et en zinguerie, et Ticiano Mouazan, qui représentera la France aux World Skills, à Lyon, en septembre. « Il faut continuer de parier sur la jeunesse et se projeter vers demain », a conclu Pierrick Collet.



DÉCOUVREZ LA SÉLECTION DE BIENS DE GIBOIRE COMMERCE

Vous recherchez un commerce pour développer votre activité au cœur du centre-ville de Rennes ?

À vendre



À louer



À louer



Toute l'équipe de Giboire Commerce vous souhaite une très belle année **2024!**

Pour l'installation de votre commerce, contactez Agnès LEGROS et Marie FAURE
GIBOIRE COMMERCE ■ 02 23 42 43 44 ■ giboire.com



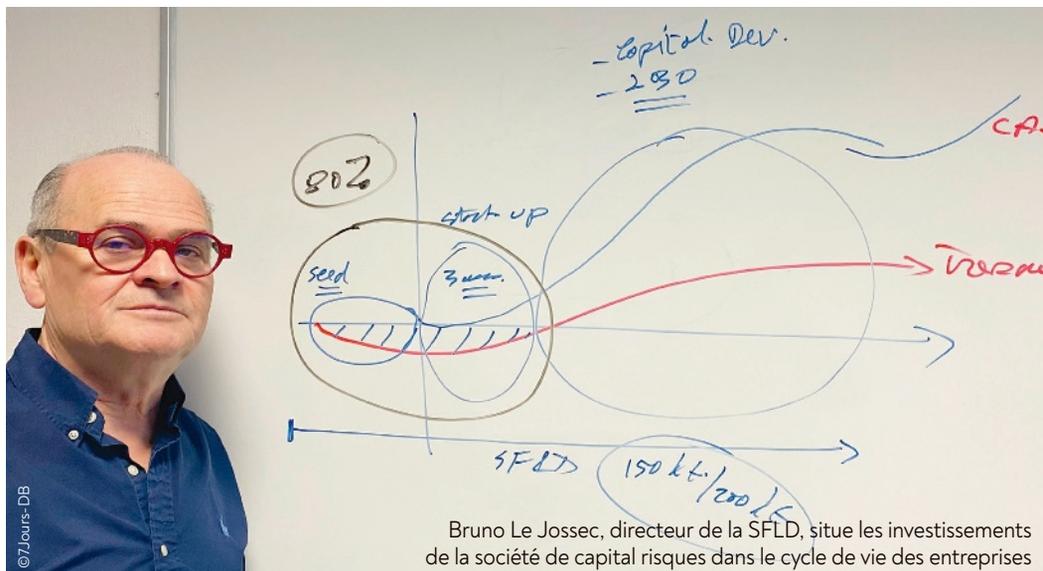
Capital risques

La SFLD

mise sur la réussite

Créée en 1990 à **Lorient**, la Société financière Lorient développement (SFLD), investit dans le capital d'entreprises à tous les stades de financement en fonds propres (Seed, Startup, LBO et Capital développement). Bruno Le Jossec, directeur de la structure à capital semi-public, nous explique son fonctionnement - dans la limite du secret des affaires...

« **S**ous la présidence d'Hervé Cuvelier, la SFLD partage l'actionnariat majoritaire avec AudéLor (l'Agence de développement économique du pays de Lorient, ndlr), deux banques (Crédit Agricole du Morbihan et BPGO), la CCI du Morbihan et deux investisseurs privés, détaille Bruno Le Jossec, directeur de la SFLD depuis sa création. Un montage assez unique en France qui nous apporte une grande souplesse. Nous souhaitons avant tout apporter notre expertise et faire bénéficier l'ensemble du territoire d'un fort effet de levier. » En 34 ans, la SFLD a investi environ 20 millions d'euros dans l'économie locale, dans différents secteurs. Avec de grandes réussites, notamment Coriolis Composite, que la SFLD a soutenu dès son installation à Quéven.



Bruno Le Jossec, directeur de la SFLD, situe les investissements de la société de capital risques dans le cycle de vie des entreprises

24 investissements en cours dans des sociétés locales

« Les huit premières entreprises que nous avons soutenues ont fait long feu, se souvient Bruno Le Jossec. C'était l'époque de la restructuration de l'industrie navale et nous souhaitons investir pour créer des emplois. En 1994, nous avons modifié la vision pour réaliser de la plus-value et par conséquent favoriser la création d'emplois par la création de richesse. En 2012, nous nous sommes recentrés autour d'AudéLor et nous comptons aujourd'hui 24 lignes d'investissements. » Avec un ticket compris entre 150 000 et 500 000 euros, la SFLD investit dans les entreprises de l'innovation - jamais le commerce et l'artisanat - à tous les stades de leur développement (Seed, startup ou Capital développement). Et elle apporte une réelle caution aux projets qu'elle soutient : pour un euro

investi par la SFLD, les Business Angels en ont investis 6, les banques 8,5 et les subventions 2,3.

Jamais de dividendes, les plus-values sont réinvesties

La société privilégie les co-investissements, comme dans le cas récent de l'imprimerie Icônes à Caudan. « On ne fait que du minoritaire. Nous sommes au service du territoire et nous sommes présents dans tous les comités stratégiques, dit Bruno Le Jossec. Une autre particularité de la SFLD, dont nous sommes plutôt fiers, est que nous ne distribuons jamais de dividendes. Nous réinvestissons toutes nos plus-values dans le capital des entreprises. » Un développement local que la SFLD tente également de dynamiser depuis cinq ans en attirant des Business Angels parisiens ou les très nombreux Bretons expatriés.

Quelques exemples de participations de la SFLD



Le groupe Poujoulat acquiert Breizh Bois (Pluvigner)

Euro Énergies, la division bois énergie du groupe Poujoulat, a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société Breizh Bois, située à Pluvigner (56). L'opération vise à consolider l'activité bois énergie et les marques Woodstock et Crépito dans le Grand Ouest. Fondée en 1997, Breizh Bois est spécialisée dans la fabrication et la distribution de bois de chauffage (4 000 clients sur Vannes, Auray et Lorient), l'entreprise dispose de 2 600 m² de bâtiments sur 2 hectares de terrain. Les objectifs sont d'augmenter les capacités de production (35 000 stères/ an) et d'accroître l'offre de livraison. Un projet de croissance nécessitant un investissement de 3 millions d'euros, la création d'une dizaine d'emplois directs et 25 emplois induits dans la filière bois. Depuis 2021, le groupe Poujoulat a acquis les sociétés Bois Bûches Centre Atlantique (BBCA) implantée dans l'Indre et Bois Bûches Nord Atlantique (BBNA) en Loire-Atlantique, ainsi que La Bûche Forestière et la SOCCEM situées dans la Sarthe. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 402 millions d'euros en 2022/2023, dont 40 % sur l'activité bois, et emploie 1 700 salariés.



Les Délices de Saint-Léonard rachetés par le groupe LDC

Les négociations avaient été annoncées en octobre 2023. Le groupe LDC vient de confirmer, à l'occasion de la présentation de ses derniers résultats, le rachat de l'usine des Délices de Saint-Léonard, située à Theix, dans le Morbihan, au groupe Agromousquetaires. L'usine produit près de 13 000 tonnes de sandwiches, pizzas, crêpes, quiches et tartes en frais et surgelés, pour un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros (2022) et compte 265 salariés. Avec cette acquisition, le géant de l'agroalimentaire sarthois LDC souhaite mettre en place des synergies avec ses autres outils industriels pour baisser les coûts de production, et vise la place de leader sur le rayon traiteur. Spécialiste de la volaille et des produits traiteurs (marques Loué, Le Gaulois, Maître CoQ, Doux, Marie), LDC compte 102 sites et 23 400 collaborateurs. Le groupe a enregistré une croissance de 2,6 % sur le troisième trimestre 2023, confirme son ambition de dépasser 6 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2024, et vise les 7 milliards d'euros d'ici à 5 ans.

Délifrance investit 2,5 M€ dans l'usine de Landévant, pour des viennoiseries haut de gamme

À mi-chemin entre la viennoiserie classique et la pâtisserie (feuilleté poire-chocolat, babka caramel, tressé romarin-ail), les créatifs de Délifrance ont eu carte blanche pour créer des gourmandises premium, destinées à l'hôtellerie et la restauration. Et c'est au sein du site de Landévant, entre Lorient et Auray - le plus polyvalent du groupe - que la nouvelle ligne a été installée, pour 2,5 millions d'euros. Un outil innovant et hybride, permettant des interventions manuelles pour le façonnage ou le glaçage. Délifrance, c'est 900 millions d'euros de chiffre d'affaires (80 % à l'international), 3 300 salariés dont 1 500 en France, quatorze usines dont sept en France et deux en Morbihan (Landévant 250 salariés et Theix 80 salariés).



Tribunal de commerce de Lorient

Audience solennelle de rentrée

Lors de l'audience solennelle de rentrée du tribunal de commerce de **Lorient**, Loïc Cueff, président réélu, a dressé le bilan de l'année passée. Il a accueilli deux nouveaux juges annoncés sa feuille de route, devant les acteurs économiques du département.

Les réquisitions du procureur de la République tiennent lieu d'introduction. Stéphane Kellenberg tient à saluer le fait que « le tribunal de commerce de Lorient n'est pas une juridiction consulaire comme les autres, car depuis le 1^{er} juillet dernier, toutes les décisions (jugements et ordonnances) sont signées électroniquement. Lorient est ainsi la première juridiction commerciale du ressort de la cour d'appel de Rennes à avoir adopté ce mode de signature. »

Un retour aux chiffres de 2019, année de référence

La parole est ensuite au président. Loïc Cueff accueille d'abord les deux chefs d'entreprises qui ont accepté d'occuper la fonction de juge pour quatre ans : Philippe Gaucher et Patrick Ledu. Puis, c'est le temps du bilan de l'année passée : « Je tiens à rassurer la communauté d'affaires sur l'état actuel de notre économie locale. Les statistiques récentes montrent

des chiffres comparables à ceux de 2019, année que nous considérons comme référence. Cette stabilité est un signe encourageant. »

Comment s'annonce 2024 ? « Cette année, nous donnerons un nouvel élan aux modes alternatifs de règlement des différends pour optimiser nos procédures. Il convient de rappeler que le ministre de la Justice a annoncé, début 2023, le lancement d'une véritable politique de l'amiable. »

À quand le guichet unique ?

« Le guichet, qui devait être fonctionnel au 1^{er} janvier 2023 pour gérer toutes les formalités des entreprises, n'a pas été lancé dans les délais prévus, a rappelé le président. Une solution de secours, comprenant la réactivation du site Infogreffe pour les entreprises, a été mise en place début 2023. Initialement prévue pour durer jusqu'à fin juin, cette mesure de secours a été prolongée une première fois jusqu'au 31 décembre 2023, puis maintenant fin 2024. »



Loïc Cueff, président, et Claude Guillaume, vice-président du tribunal de commerce de Lorient ont conduit la traditionnelle audience de rentrée, le 16 janvier 2024

Les chiffres 2023 (versus 2022) :

Contentieux général :

Affaires nouvelles : **479** (393 en 2022)

Jugements rendus : **512 (371)**

Nombre total de jugements rendus : **2037 (1501)**

Procédures collectives :

299 ouvertures au total (233 en 2022, soit + 28%)

Dont : **220** liquidations judiciaires et liquidations judiciaires simplifiées (**165**),

68 redressements judiciaires (**64**)

Prévention difficultés des entreprises :

75 entretiens prévention (**85**)

12 ouvertures de mandat ad hoc (**12**)

27 ouvertures de conciliation (**8**)



16 janvier 2024 : audience solennelle et publique pour les juges du tribunal de commerce de Lorient

Carnets



Tribunal de commerce de Vannes

Michel **Pavéc**,
nouveau président

Atteint par la limite d'âge, Gérard Douguet (75 ans) cède la place à Michel Pavéc à la tête du Tribunal de commerce de Vannes. Fils de l'ancien maire de Vannes, Michel Pavéc était, jusqu'en 2011, dirigeant de l'entreprise Relais d'or Miko installée dans la zone du Prat à Vannes. Il connaît bien l'institution puisqu'il était jusqu'alors président de la chambre des procédures collectives. Le Tribunal de commerce de Vannes compte seize juges dont cinq nouveaux magistrats qui viennent de prêter serment. « *La mission du tribunal est de sauver les entreprises. Le mandat que vous m'avez confié sera axé sur la prévention* », déclarait-il lors de l'audience solennelle de début d'année. Une occasion pour le tribunal de Vannes de dresser un bilan annuel : un solde positif de création d'entreprises (977), 39 entreprises placées en redressement judiciaire (18 en 2022), 112 en liquidation (439 salariés) et 119 jugements dans le cadre de procédures contentieuses.



Barreau de Vannes

Delphine **Dejoie-Rousselle**,
nouvelle bâtonnière

Depuis le 1^{er} janvier, Delphine Dejoie-Rousselle succède à Elsa Guenno-Le Parc à la tête des avocats du barreau de Vannes (Morbihan). « *Madame le bâtonnier* », élue en novembre dernier, est à la tête des 142 avocats du barreau vannetais (93 femmes et 49 hommes). Avocate spécialisée dans le droit de la famille et médiatrice, elle est seulement la quatrième femme à occuper ce poste dans le Morbihan. Élue pour deux ans, elle a déjà initié la création d'une cellule communication au sein du barreau pour mieux faire connaître les compétences d'une profession mal connue du grand public. Autre chantier qu'elle aimerait mener à bien : le recours à la médiation tant au préalable qu'en cours de procédure. Elle espère également attirer de nouveaux talents. « *Le barreau de Vannes est jeune et attractif. Nous étions 118 en 2008 et sommes 142 en 2024 avec quatre arrivées en 2023, se félicite-t-elle. Mais le métier attire moins qu'auparavant. C'est un métier passion, mais qui demande beaucoup d'investissement et les nouvelles générations sont plus regardantes sur les conditions de travail.* »

Hors cadre

Par Suzanne Bruneau

Si le don d'ubiquité a été découvert par un Breton, il l'a sans conteste été par une Bretonne, du nom de Marie-Laure Collet. Cette spécialiste des ressources humaines est de tous les réseaux : Medef, Produit en Bretagne, CCI Bretagne... Elle vient de quitter la présidence nationale de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec). Bien connue des milieux économiques bretons, qui est cette cheffe d'entreprise, aujourd'hui ambassadrice du groupe rennais Interaction ? Rencontre.

**Marie-Laure
Collet**
présidente Kalicea
& ambassadrice Interaction



Elle est peut-être la réincarnation féminine du dieu celtique Manannan, au don d'ubiquité. Sa présence récente dans tous les titres de presse locale en est d'ailleurs la meilleure illustration et a dû la réconcilier avec ceux qui l'avaient, d'après elle, un peu « *boudée pendant son mandat à la présidence de l'Apec. Nul n'est prophète en son pays.* ».







Son CV

Pour rappel, Marie-Laure Collet c'est sept mandats : à l'APEC, au Medef Bretagne, à la fédération Syntec, chez Bretagne développement innovation, chez Produit en Bretagne, à la CCI Bretagne et Ille-et-Vilaine, au sein de l'association Breizh Lab. Sans compter ses engagements pour les associations Entreprendre pour la Planète, Conquistadors Bretons et À Compétence Égale. Inutile de s'étendre sur son rôle de mécène à la fondation FACE et ses adhésions à la French Tech et à Bretagne Prospective. Reprenez votre souffle, ce n'est pas fini. Nous n'en sommes qu'aux occupations bénévoles.

Car Marie-Laure Collet est la présidente de la holding Kalicea, spécialisée dans le conseil, le recrutement et les ressources humaines, composée de trois sociétés : Abaka, Calder & Partners, qu'elle a fondées, et MyJob.Company, plateforme numérique de recrutement, achetée en 2018. Elle est aussi ambassadrice du groupe rennais Interaction, en charge des relations institutionnelles et du lobbying. Comprendre : cadre dirigeante membre du conseil stratégique.

« J'ai besoin de reconnaissance »

À 57 ans, que lui manque-t-il ? La politique peut-être, elle qui est proche de Jean-Yves Le Drian. « *Je n'ai pas d'ambition électorale.* » Un poste de conseillère au ministère du Travail ? « *Joker !* », lâche-t-elle dans un grand sourire. Doux rêve ou possibilité déjà évoquée avec les intéressés, nous n'en saurons pas davantage.

Difficile de percer le secret de Marie-Laure Collet pour être sur autant de fronts à la fois. « *Je ne compte pas les heures. Je fais de ma vie quelque chose d'enthousiasmant. Je veux être à fond dans tout. Bien sûr, je suis parfois fatiguée et j'ai besoin de me ressourcer.* »

« Une femme des territoires, une femme de TPE / PME, une femme engagée dans les réseaux bretons. »

Quand je n'y arrive pas, je le dis. Et j'ai cette chance de savoir reconnaître mes erreurs. »

Le leitmotiv serait-il l'ego ? *« J'ai besoin de reconnaissance, je le sais. Si tel n'était pas le cas, je me serais dirigée vers un couvent. Bien sûr, c'est une image, dit-elle en riant. Mais chacun de mes mandats est effectué à titre bénévole. Ce qui me rémunère, c'est le rôle de levier commercial que j'assume pour Interaction. Ma reconnaissance réside dans le fait que tout ce que j'entreprends doit servir le territoire, les entreprises et être entendu par les gouvernants. »*

Les débuts

Issue d'une famille de fonctionnaires, attachés à l'éducation culturelle et sportive, la jeune Marie-Laure a le choix : le droit ou la musicologie. *« J'étais l'archétype de la bonne élève, très scrupuleuse. »* Ce sera la musicologie. *« La faculté était à Rennes, à 100 kilomètres de chez mes parents, j'ai préféré l'horizon de liberté. »* En 1990, elle va jusqu'à entamer un doctorat qu'elle lâche pour l'Institut de gestion de Rennes (IGR). *« Je n'étais pas un rat de bibliothèque mais tournée vers l'extérieur. »*

Après un stage à la FNAC de Rennes, elle est repérée par Jean-Louis Pétriat, alors directeur général de l'enseigne, qui la recrute comme chargée de missions en marketing et merchandising. Elle découvre *« l'entreprise au sens large »*, comme une épiphanie. *« J'ai été élevée avec le sens du service public, du bien commun, j'avais ces fondamentaux, mais là je découvre le goût du challenge, à destination de la réussite entrepreneuriale. »* Ces débuts à la FNAC, dont l'acronyme signifie Fédération nationale d'achats des cadres, sonnent aujourd'hui comme annonceurs de la suite. En prenant des responsabilités au

sein de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), *« la boucle est bouclée, le vocable cadre me poursuit »*.

Sa présidence de l'APEC

Fin 2021, Marie-Laure Collet est élue, au nom du Medef, à la présidence de l'organisation paritaire, pour deux ans, dans le cadre de l'alternance patronat-syndicats. *« Je n'étais pas préparée à devenir si vite présidente. »* Pour donner une coloration à son mandat, Marie-Laure Collet dit être partie de ce qu'elle est : *« une femme des*

territoires, une femme de TPE / PME, une femme engagée dans les réseaux bretons. » Qu'à cela ne tienne. Elle commence par une tournée des antennes de l'Apec. *« Je suis allée dans tous les centres, y compris, les territoires ultramarins, à la rencontre des délégués régionaux et des collaborateurs. Trop souvent, on construit la politique de l'emploi en massifiant. Certes, il faut de grandes orientations nationales, mais il faut laisser de la latitude aux territoires pour que les actions soient efficaces. »*

Les cadres en chiffres

National

21% de la population active salariée (versus 20 % d'ouvriers)
40% sont des femmes

Bretagne

131 160 cadres en 2022, dont 34 % de femmes
48 % des cadres sont en Ille-et-Vilaine
25 % dans le Finistère
16 % dans le Morbihan
11 % dans les Côtes d'Armor
8 850 recrutements étaient prévus en 2023,
soit -6 % par rapport à 2022

(Source : Étude L'emploi cadre en Bretagne, Apec)



Loïc Gallerand (sur la photo) a créé Interaction en 1991. Le groupe, spécialiste du recrutement et de l'interim, compte aujourd'hui 200 agences et cabinets répartis sur le territoire 1 000 salariés, affichait 325 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021 et tablait sur une croissance de 30% en 2022.

©Studio Caritto

France Travail

L'Apec a fait partie des travaux de préfiguration à la loi France Travail. Dans ce cadre, elle a eu l'occasion de travailler avec Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail. « *Je vois ce changement d'un très bon œil. Du millefeuille, nous allons vers un parcours unique pour*

aller chercher les gens loin de l'emploi et les accompagner le plus vite possible. »

Elle vient tout juste de passer le flambeau de la présidence du conseil d'administration de l'Apec, mais reste première vice-présidente et présidente du comité

régional d'Île-de-France. Une infidélité à ses réseaux bretons ? « *Je considère que la Bretagne comporte sept départements : les quatre administratifs, la Loire-Atlantique, Paris et la diaspora bretonne à travers le monde.* »

« J'ai **un but** dans **la vie** :
j'aspire à ce que **notre métier**
soit réglementé. »

Le groupe Interaction

Peu de temps avant sa prise de mandat à l'Apec, Marie-Laure Collet a ouvert le capital de ses entreprises au spécialiste du recrutement et de l'intérim Interaction. « Pour poursuivre le développement et en même temps m'alléger de "l'opérationnalité", il me fallait faire entrer un groupe au capital. J'ai eu le choix et je n'ai pas forcément choisi le mieux disant financièrement mais le mieux disant sur le registre des valeurs. »

Depuis 2022, Marie-Laure Collet est ambassadrice du groupe Interaction. Concrètement, elle est responsable du lobbying et associée aux réflexions stratégiques. Et pour cette profession des intermédiaires privés de l'emploi, elle a une ambition précise : « J'ai un but dans la vie : j'aspire à ce que notre métier soit réglementé, avec des règles éthiques et déontologiques, et certifié, à l'échelle nationale et européenne. Lorsque j'aurai réussi cela, j'aurai le sentiment du travail accompli. Cela éviterait les charlatans et

fluidifierait le marché du travail. Nous évaluerons uniquement la compétence. Cela fera fi des discriminations. » Elle s'est vue confier la question de l'inclusion pour le groupe. « Fondation, entreprise à mission, nous nous interrogeons. »

« Être une femme m'a aidée »

L'inclusion, justement, parlons-en. Dans une société où les femmes sont souvent les numéros 2, quel est le regard de Marie-Laure Collet sur l'égalité femmes hommes ? « Depuis la loi Rixain* de 2021, les choses ont bien évolué, même si toutes les entreprises ne sont pas encore au même niveau de sensibilisation. L'égalité, nous ne l'aurons jamais. Je réclame l'équité. Personnellement, ce qui me pèse le plus lorsque je suis dans une assemblée, c'est que je mesure 1m53. Quand des hommes d'1m80 parlent entre eux, je dois me mettre sur le bout des pieds. Ce n'est pas parce que je suis petite que l'on ne doit pas me regarder, me respecter et écouter ce que je dis. »

Au sujet des carrières féminines, Marie-Laure développe : « J'ai eu trois enfants. Enceinte, je me suis arrêtée de travailler, et le temps court. J'étais moins disponible pour ma vie professionnelle parce que j'ai voulu être moins disponible. C'est la volonté des femmes, il ne faut pas que nous nous trouvions des excuses. Il faut juste assumer. À partir du moment où on est aligné avec ses objectifs personnels, on a la possibilité de faire des choses. Quel sens voulons-nous donner à notre vie ? Je ne me suis pas fixée de but de carrière. J'ai fait ce que j'avais à faire au moment où je devais le faire. J'ai eu des sollicitations, j'ai eu à faire des choix et le fait d'être une femme m'a aidée. Il faut voir le verre à moitié plein. »

* La loi vise à "accélérer l'égalité économique et professionnelle" avec une obligation de représentation entre femmes et hommes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes.

BONUS

Un conseil pour bien réseauter ?

« Adhérer avec bienveillance et générosité, et seulement si on est en résonance avec le réseau ou l'association. Il faut un équilibre entre ce qu'on vient chercher et donner. »

CV et lettre de motivation, toujours utiles ?

« Curriculum vitae, cela fait combien de temps que l'on ne parle plus latin ? Il faut privilégier les compétences et les valeurs d'un candidat. La lettre de motivation a encore du sens, mais après un premier échange avec l'entreprise. »

Une personne inspirante ?

« Maryvonne Labeille et François Humblot qui sont tous les deux des confrères, des sachants dans mon métier, qui le pratiquent avec éthique et déontologie pour le faire avancer. »

Des activités en dehors du travail ?

« Je vois mes amis. Je me promène en bord de mer, j'ai une maison à Arzon, dans le Morbihan. Je fais du ski, j'aime tous les éléments. J'aime aussi lire et j'ai envie d'écrire pour matérialiser ce que je dis. »



Comptes bancaires détenus à l'étranger

Quelle stratégie en cas d'absence de déclaration aux services fiscaux ?

Par **Esther Le Guellec**, avocat au barreau de Rennes

La déclaration des comptes bancaires détenus à l'étranger concerne chaque résident fiscal en France. Une décision du Conseil d'État de mars 2023 revient sur les comptes détenus via des sociétés à l'étranger. Aujourd'hui, les contrôles fiscaux se multiplient s'agissant du défaut de déclaration, avec des amendes et redressements potentiellement importants à la clef.

La norme CRS (Common Reporting Standard – ou norme commune de déclaration) est un outil mis en place dès 2014, à disposition de l'administration fiscale pour lutter contre la dissimulation de comptes détenus à l'étranger.

Cette norme a été élaborée à l'initiative de l'OCDE, dans le cadre de l'ensemble des travaux de ces dernières années sur l'échange automatique de renseignements et inspirée de la législation américaine bien connue sous le nom de "FATCA".

Ainsi, depuis fin 2016 (pour la France), les établissements financiers français et étrangers sont tenus de transmettre, de manière automatisée et annuellement, leurs données sur les comptes financiers de leurs clients non-résidents, aux administrations fiscales des pays partenaires de la norme (une centaine dans le monde). Lors de l'entrée en relation et en cas de changement de résidence fiscale notamment, les établissements financiers demandent à chaque client une "auto-certification" de résidence fiscale. Ils informent leurs clients étrangers que leurs informations seront retransmises aux administrations fiscales locales et que, le cas échéant, les clients doivent déclarer leurs comptes auprès du pays concerné.

Néanmoins, il est fréquent que le contribuable oublie de déclarer ce/ces comptes lors de la déclaration annuelle de ses revenus, pour diverses raisons. Parfois même, il n'a pas connaissance de l'existence de ce compte. C'est le cas notamment lors d'une donation d'un parent établi à l'étranger ou de l'ouverture d'une succession internationale (parent décédé à l'étranger) : à cette occasion, certaines personnes découvrent qu'elles sont déjà titulaires, co-titulaires ou bénéficiaires, d'une procuration sur un compte à l'étranger et

qu'elles ont, en toute bonne foi évidemment, omis de déclarer ce compte aux services fiscaux français...

Rappel du champ d'application de la déclaration de compte bancaire à l'étranger

Toute personne résidente fiscale de France doit déclarer à l'administration fiscale l'ouverture, la détention, l'utilisation et la clôture des comptes de toute nature à l'étranger (Article 1649 A du Code général des impôts).

La déclaration se fait en même temps que la déclaration de l'ensemble des revenus (ou de résultat pour les entreprises éventuellement concernées), chaque année, sur le formulaire n°3916.

La déclaration n°3916 bis concerne, quant à elle, les comptes d'actifs numériques tels que les cryptomonnaies.

La déclaration doit être faite pour chaque compte et chaque année : seule la fermeture du compte permet de ne plus être soumis à la déclaration.

Qui est concerné ?

- En premier lieu, cette déclaration concerne toutes les personnes physiques résidentes fiscales de France s'agissant de leurs comptes ouverts, utilisés, détenus ou clos hors de France dont elles sont titulaires, co-titulaires ou bénéficiaires d'une procuration.
- En second lieu, la déclaration concerne également les associations et les sociétés n'ayant pas la forme commerciale établie en France, à l'exception de celles qui ne déposent pas de déclaration de résultats.

**Esther
Le Guellec**
avocat au barreau de Rennes



S'agissant enfin de personnes physiques utilisant des comptes par l'intermédiaire d'une société établie à l'étranger (qui en est le titulaire), l'obligation déclarative n'était pas clairement établie. Une importante décision du 8 mars 2023 n°463267 du Conseil d'État a précisé que l'obligation de déclaration des comptes bancaires (dans sa version antérieure au 1^{er} janvier 2019 en l'espèce) pèse sur toute personne physique, association ou société n'ayant pas la forme commerciale ayant utilisé un compte bancaire étranger, quel que soit le titulaire de ce compte, y compris notamment si ce titulaire est une société commerciale.

À la suite de cette décision du 8 mars 2023, une réponse ministérielle du 31 août 2023 précise que l'obligation concerne notamment les contribuables bénéficiaires effectifs de ces comptes, dont la propriété réelle est dissimulée derrière des entités juridiques interposées.

Ainsi, le bénéficiaire économique de ce compte est réputé détenir ce compte, même ouvert au nom d'une société commerciale étrangère.

Dans les années à venir, les contrôles sur la non-déclaration de ces comptes, que cette omission soit de bonne ou de mauvaise foi, vont se multiplier et cette obligation ne doit pas être prise à la légère. À ce titre, l'administration fiscale a ajouté à sa Carte des pratiques et montages abusifs une fiche intitulée "Dissimuler la détention d'avoirs à l'étranger" notamment par le biais de sociétés commerciales interposées.

Quels comptes faut-il déclarer ?

Doivent être déclarés tous les types de comptes financiers, ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger au cours de l'année concernée. Il est important de noter que les comptes de trading en ligne hébergés par des plateformes de courtage étrangères (broker) sont également à déclarer. L'oubli de déclaration est assez fréquent sur ce type de comptes, et l'incidence fiscale peut être très importante. En 2023, nous avons suivi plusieurs clients concernés par des demandes de régularisation liées à des comptes titres détenus sur ces plateformes en ligne.

Les comptes détenus auprès de banques en ligne installées à l'étranger sont bien évidemment à déclarer.

En revanche, ne sont pas concernés les comptes qui ont pour objet de réaliser en ligne des paiements d'achats ou encaissements afférents à des ventes de biens pour un montant inférieur à 10 000 € par an pour l'ensemble des comptes, à condition que ces comptes ayant servi à ces opérations soient adossés à un ou des comptes ouverts en France.

Quelles sont les sanctions en cas d'omission de déclaration ?

La sanction pour non-déclaration des comptes à l'étranger est lourde.

Elle est de trois ordres :

- Cette omission (ou la souscription d'une déclaration incomplète) est soumise à une amende forfaitaire de 1 500 € par an et par compte non déclaré (portée à 10 000 € en cas de compte détenu dans un pays n'ayant pas conclu avec la France une convention d'assistance

administrative permettant l'accès aux renseignements bancaires). En pratique, compte tenu des délais de dépôt de déclarations de revenus, l'amende peut porter sur les quatre dernières années si le compte n'a jamais été déclaré.

- Les sommes, titres ou valeurs en provenance de ces comptes sont présumés constituer des revenus imposables (sauf preuve contraire) et les redressements sont alors assortis d'une majoration de 80 %.

- Les revenus ou bénéfices concernés par cette omission de déclaration peuvent faire l'objet d'un redressement pendant 10 ans.

Toutefois, par exception, cette extension du délai de contrôle n'est pas applicable si le contribuable apporte la preuve que le total des soldes créditeurs de ses comptes à l'étranger n'a pas excédé 50 000 € à un moment quelconque de la ou les années concernées par l'obligation déclarative. Dans ce cas, les redressements ne peuvent porter que sur 3 ans.

Quelle stratégie de régularisation en cas de défaut de déclaration ?

Plusieurs stratégies sont possibles lorsque l'administration fiscale n'a pas connaissance de ces comptes.

La première que l'on conseille généralement, notamment en cas de bonne foi avérée, est la régularisation de l'année en cours, à savoir la déclaration spontanée du compte sur la dernière déclaration de revenus ainsi qu'éventuellement, les intérêts, dividendes ou plus-values liés à ce compte et qui auraient été omis.

Lorsque la régularisation porte sur plusieurs comptes et plusieurs années antérieures, une véritable réflexion doit être menée sur les enjeux financiers et fiscaux afin de préparer un dossier de régularisation fourni et documenté.

Dans ces différentes situations, il est toujours utile de se faire conseiller par un avocat fiscaliste afin d'adopter la bonne stratégie en fonction de chaque cas.

Une négociation ultérieure avec les services fiscaux sera souvent nécessaire afin de limiter les amendes et les redressements éventuels.

Que faire en cas de réception d'une proposition de "régularisation des avoirs détenus à l'étranger" ou d'un courrier relatif à "votre situation fiscale au regard d'un compte bancaire détenu à l'étranger" ?

Ce courrier vise à informer le contribuable de la connaissance par les services fiscaux d'un ou plusieurs comptes à l'étranger non déclaré. On pourrait être tenté de contacter directement les services fiscaux, comme cela est souvent proposé dans les courriers types. Il est néanmoins préférable de prendre contact avec un avocat fiscaliste pour mettre en place votre défense visant à limiter l'amende et les redressements éventuels.

Domaine de Kerguéhennec

Trois ans de réflexion

Par **Djamel Bentaleb**

Élément fort du patrimoine départemental, historique, naturel et artistique, le domaine de Kerguéhennec créé au XIX^e siècle à **Bignan** est devenu un centre d'art contemporain de renommée nationale et européenne. Pour améliorer encore ses capacités d'accueil et d'exposition, le Département investit plus de 5 millions d'euros dans sa rénovation sur trois ans.



Depuis le 8 janvier, le château n'est plus accessible au public, mais le parc restera ouvert durant les 36 mois que dureront les travaux. Le château subira notamment des travaux importants sur la charpente et les huisseries. Outre la sécurité structurelle, cela permettra d'accueillir des œuvres issues des grands musées nationaux. Les combles du château aujourd'hui inoccupés seront réaménagés et les espaces d'exposition restaurés. 900 000 euros seront aussi consacrés à la restauration de la chapelle et du bassin central.

1,3 millions d'euros pour l'agrandissement et la sécurisation du parking

L'élargissement du parking actuel permettra, à terme, d'accueillir 264 véhicules légers, douze cars et sept places pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Le deuxième parking situé le long de la route départementale sera conservé avec l'aménagement d'un passage piétonnier souterrain permettant de sécuriser la traversée.

La mise en valeur des espaces extérieurs

Un million d'euros sera consacré à la revalorisation du potager et du verger historique, ainsi qu'à la valorisation de l'arboretum classé. Les 60 hectares du parc bénéficieront d'une meilleure signalétique, de mobilier, d'espaces ludiques et d'un belvédère. Le parc de sculptures créé en 1986 recevra, dans les trois ans à venir, la commande de deux œuvres monumentales de Xavier Veilhan et Daniel Buren.

Fermeture des espaces d'exposition pendant les travaux

Une palissade entourant le chantier permettra de présenter les projets en cours et à venir.

La réouverture complète du site fera l'objet d'une grande exposition avec des artistes de renommée internationale, au printemps 2027.

La fréquentation du site (chiffres 2022)

80 000 visiteurs pour les espaces naturels du domaine.

30 000 à 60 000 visiteurs pour les expositions.

15 000 élèves (lieu identifié du monde enseignant pour son offre pédagogique).

Jeux olympiques 2024 Les premiers porteurs de la flamme connus

11 000 personnes en France vivront l'expérience de porter la torche sur les relais de la flamme olympique et paralympique de Paris 2024, du 8 mai au 26 juillet. En Bretagne, la torche passera* en Ille-et-Vilaine le 1^{er} juin et dans le Morbihan le 6 juin, avant de rejoindre Brest pour traverser l'océan. Les conseils départementaux ont d'ores et déjà annoncé les premiers relayeurs.

Ille-et-Vilaine

Hadda Guerchouche,
ancienne championne paralympique de natation

Elle a obtenu une médaille d'argent à Barcelone en 1992 et une médaille de bronze à Atlanta en 1996. Depuis, elle œuvre pour la sensibilisation au handicap : « *Mon handicap c'est ma fierté. Placée dans une institution à l'âge de deux ans, je suis atteinte de poliomyélite et pourtant, je suis devenue championne paralympique de natation.* »



Hadda Guerchouche

©N.Joubard

Ansoumane Camara,
champion de France de boxe thaïlandaise en 2014

Ansoumane Camara est arrivé en France à l'âge de 14 ans de Guinée. Il a été accueilli dans une Maison d'enfants à caractère social, puis en appartement dans le cadre d'un Accueil provisoire jeune majeur jusqu'à ses 21 ans. Salarié comme technicien de maintenance chez Bridor, le boxeur entraîne des jeunes au Monterfil Boxing Club (35) et intervient régulièrement au sein des services éducatifs du



Département. « *En représentant la France sur le relais de la flamme, je veux partager mon histoire pour encourager l'inclusion et le potentiel de chacun.* »

Fabrice Payen,
premier skipper appareillé d'une prothèse à terminer
la Route du Rhum

Fabrice Payen a travaillé pendant près de 20 ans en tant que capitaine de marine marchande et skipper de métier. Suite à un accident de la route, il est amputé d'une jambe en 2016. En 2022, il est le premier skipper appareillé d'une prothèse à terminer la Route du Rhum. « *L'engagement de mon association Team Vent Debout va en faveur des personnes en situation de handicap. Être porteur de la flamme va me donner l'occasion de changer le regard sur le handicap.* »



Fabrice Payen

©DR

Le Département a également sélectionné **Julie Pophillat**, professeure d'EPS engagée au collège Jean-Monnet à Janzé ; **Jinane Mahi**, athlète rennaise prometteuse aux États-Unis et **Robert Poirier**, ancien athlète et dirigeant sportif.

Parrain officiel des relais de la flamme de Paris 2024, Banque Populaire Grand Ouest a également annoncé le nom d'une porteuse de la flamme : la triathlète **Gwladys Lemoussu**, devenue la première triathlète française médaillée dans sa discipline lors des Jeux paralympiques de Rio.

Morbihan

Eugénie Le Sommer, footballeuse de l'Olympique Lyonnais et de l'équipe de France Elle a fait ses armes de 1998 à 2004 au club de Ploemeur, près de Lorient. L'attaquante a participé aux Jeux olympiques en 2012 à Londres et en 2016 à Rio. « *Les Jeux olympiques représentent l'histoire du sport et véhicule des belles valeurs à la société comme l'égalité puisqu'il s'agit d'une compétition où les hommes et les femmes sont reconnus de la même manière pour leurs performances.* »



Eugénie Le Sommer

François-Xavier Ménage, journaliste à TF1

Ce grand reporter, habitué aux zones de guerre, est originaire de Ploërmel (56). « *Dans les actualités les plus tristes comme les plus heureuses, beaucoup d'épisodes récents ont montré la résilience dont faisait preuve notre pays. Les Jeux olympiques participent de ces moments, précieux parce que suspendus, où le pays communit. Et où des valeurs qui dépassent de loin le seul cadre sportif cimentent. C'est aussi et surtout ce que doivent documenter les journalistes : ce qui « fait ciment » dans notre société.* »



François-Xavier Ménage



Warren Barguil

Warren Barguil, coureur cycliste professionnel

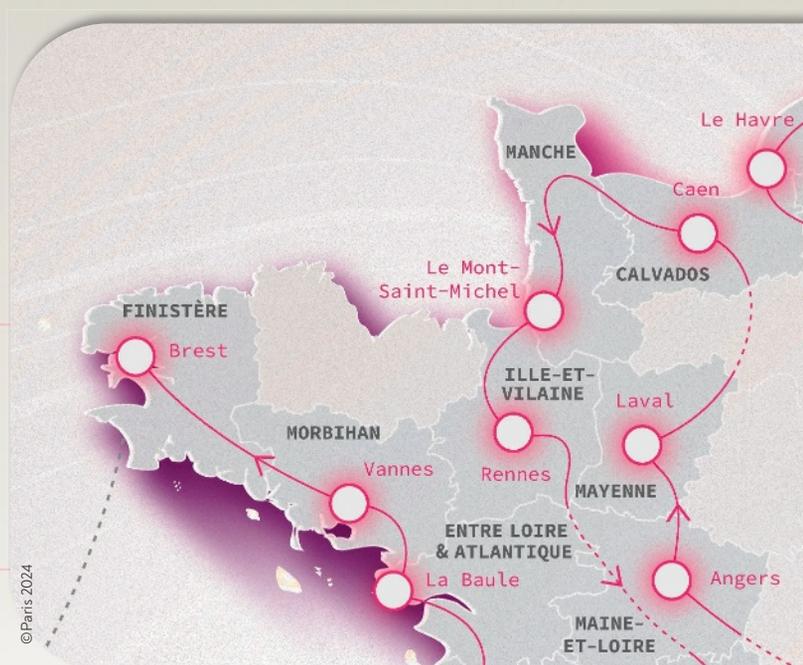
Né à Hennebont, Warren Barguil est vainqueur du Tour de l'Avenir 2012. Il a également remporté deux étapes du Tour d'Espagne 2013, ainsi que deux étapes et le maillot à pois du Tour de France 2017. Il est également champion de France sur route en 2019.

Sont également sélectionnées **Laura Cobigo**, enseignante spécialisée, et **Maryse Le Gallo**, athlète de demi-fond. Pour le relais de la flamme paralympique, fin août, sont retenus la cycliste **Audrey Cordon-Ragot** et le skipper **Damien Seguin**.

*Les parcours

Ille-et-Vilaine : Cesson-Sévigné, Feins, Fougères, Paimpont, Rennes, Saint-Just, Saint-Malo et Vitré.

Morbihan : Lorient, Sainte-Anne-d'Auray, Pontivy, Rochefort-en-Terre, Josselin, l'Île-aux-Moines ou Vannes.



Dégustez **La Provence** **au pluriel**

Le rosé est-il un vin sérieux ?
Le vignoble provençal mérite-t-il notre
attention ? Derrière ces questions
provocatrices se cache une vision trop
souvent « expéditive »
du consommateur français.
En Provence, comme ailleurs,
des vignerons valorisent leurs terroirs.
Ils méritent notre attention.



*Gaël Herrouin : expert gradé et assermenté près le Tribunal de Commerce de Paris.
Membre de la Compagnie des Courtiers-Jurés-Experts en vins (association créée en 1322,
reconnue d'utilité publique par l'État). Gérant de la société Les Vins Dévoilés,
créateur d'événements autour de la dégustation de vins rares.
Tél. 06 68 32 91 69 / contact@lesvinsdevoiles.com*

Pour beaucoup, la Provence est avant tout une région touristique. On y consomme du rosé, parfois en " piscine " (des glaçons dans du vin, ... de l'écrire juste, me glace d'effroi), sans toujours prêter attention au travail du vigneron. Les vins se vendant facilement, on a cédé à une certaine facilité. La révolution qualitative fut, en Provence, plus tardive qu'ailleurs.

Il serait cependant injuste de réduire la Provence à une couleur de vin, et mettre « dans le même sac » des cuvées de rosé « techno » et des domaines qui ont toujours eu à cœur de produire des vins de grande qualité, reflétant leur terroir d'origine.

Le public étranger, américain en tête, ne partage pas cette vision réductrice de la Provence. Une bouteille de rosé sur huit dans le monde est provençale, et l'offre ne suffit pas à répondre à la demande. Même la France, il y a peu, manquait de rosés et devait se fournir en Italie ou Espagne pour les entrées de gamme.

Le vignoble provençal est donc « sexy » ! Jamais les rachats et les investissements dans le vignoble n'ont été aussi forts.

Au-delà des « paillettes », j'aimerais vous décrire combien la Provence est plurielle, et recèle, comme les autres régions viticoles, de belles cuvées que tout amateur de vins se doit de découvrir. Commençons avec la grande cuvée blanche du domaine Gavoty dans le Centre-Var.

Ce vin est mon petit air de ragtime, en l'honneur du côté « années folles » de son étiquette et de son nom, « Clarendon », pseudo de Bernard Gavoty, critique musical célèbre en son temps au *Figaro*. Pourtant, aucune folie dans ce vin, c'est plutôt même un standard de la région. Clarendon blanc a toujours été au firmament des grands blancs provençaux et est référencé dans les sept restaurants méditerranéens triplement étoilés.

Ce pur Rolle (ou Vermentino) conserve sa grâce au fil du temps, avec une capacité de garde phénoménale. Aromatiquement, imaginez une petite abeille qui apporterait sa patte miellée en bouche, sur un bouquet de fleurs blanches.

Je vous emmène ensuite chez « la Simone », nom donné par les paysans à la demoiselle de Simon, qui fut l'acquisition du domaine au sortir de la révolution. Le nom est resté, mais le domaine appartient maintenant à la famille Rougier, propriétaire depuis plus de deux siècles. Ici, tout est singulier, le vignoble est exposé au nord. C'est un mini-amphithéâtre de vignes, protégé des vents par le massif du Montaignet. La rivière Arc coule en contrebas. Ailleurs, elle apporterait une dangereuse humidité. Ici au contraire, elle forme avec le reste, un microclimat frais qui signe les vins de la Simone.

Ici règne la Clairette, accompagnée de très vieilles vignes de Bourboulenc, de Grenache blanc, d'Ugni blanc et de 2 % de Muscat qui, selon le domaine, font toute la différence. Je ne sais pas si ce sont ces 2 % de Muscat qui génèrent cette douceur en bouche, cette noix de beurre qui apporte ce joli gras qui roule en bouche, ou bien le fait qu'historiquement les vins sont élevés dans des barriques en provenance du Sauternais. Notre petite abeille est encore là. Elle a butiné des roses, du tilleul, du pêcher, et nous

dépense tout son nectar en bouche. Le vin est considéré comme l'un des tout meilleurs blancs du pourtour méditerranéen, tous pays confondus.

On ne peut évoquer la Provence sans parler de sa couleur-vedette, le rosé. Il n'en fut pas toujours ainsi. J'ai en mémoire une discussion au domaine du Pas-de-Cerf. La propriétaire m'indiquait que son grand-père imposait une caisse de rosé sur toute palette partant à l'étranger ! Incroyable, quand on songe que le rosé pèse aujourd'hui 89 % de la production régionale.

Je vous propose maintenant de monter à vélo ensemble sur les hauteurs de Nice, en position petit braquet car ça grimpe fort. Braquet, c'est justement le nom du cépage, rarissime en France, composant ce vin. Ce Clos Saint-Vincent en appellation Bellet est une gourmandise, à l'opposé du rosé « techno » ! Là, on a du vin, du vrai. Il évoque un bouquet de roses, saupoudré de poivre. Il a fière allure dans son verre, et fut d'ailleurs servi aux noces du prince Albert avec Charlène.

Retour à la musique, « *Face à la mer* », chanson de Calogero et Passi. En écoutant le morceau, j'ouvre volontiers cette bouteille du domaine Tempier. On a coutume de dire qu'un grand Bandol ne peut naître que si les vignes voient la mer. En tout cas, ce rouge de chez Daniel Ravier brille au firmament.

Ce vin est « *une main de fer dans un gant de velours* ». La puissance du Mourvèdre est ici magnifiquement tempérée par une grande finesse de tanins.

Ce cépage se révèle particulièrement à Bandol, livrant son côté « boîte à épices ». Une boîte de pandore, qu'on ouvrirait année après année, offrant toujours plus de complexité en bouche et d'effluves flatteuses pour le nez.

Bandol a solide réputation. Elle brille même mieux que les 18 crus classés de Côtes de Provence, dont les Français ignorent la plupart du temps encore l'existence.

Tout proche, coincé entre les deux « mastodontes » régionaux, Coteaux d'Aix et Côtes de Provence, se trouve notre vin téméraire. Il en faut pour réussir dans cette appellation des Coteaux Varois. Il fallait aussi une vision, en avance pour la région, de travailler plus naturellement et de faire le pari de la qualité. Refuser le consensuel pour exprimer le terroir, ne pas « boiser » outrageusement les vins, à une époque qui le requérait pour plaire à la mode. Et tant pis si les tanins de ce vin sont parfois rugueux et expressifs en bouche dans leur jeunesse. Au final, Deffends sera le premier domaine de l'appellation à acquérir ses titres de noblesse auprès de la presse française et internationale.

Cette cuvée Champs de la Truffière rassemblera les amateurs de Syrah aux tenants du Cabernet-Sauvignon, un assemblage presque exclusif à ce secteur provençal ouest.

Tout ceci est une invitation à sortir des sentiers battus et à partir à la découverte de ces jolis vins provençaux. Au-delà de soutenir des vigneron exemplaires, vous découvrirez « l'autre » Provence et soutiendrez la pluralité de couleurs.

Publiez vos annonces juridiques et légales, dans toute la **France**

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

ou sur www.7jours.fr

Constitution de société, transfert de siège,
changement de dirigeant, dissolution, cession de fonds, cession
de droit au bail, modification de capital social, etc.

La plateforme 7Jours :

Assure la conformité des annonces légales

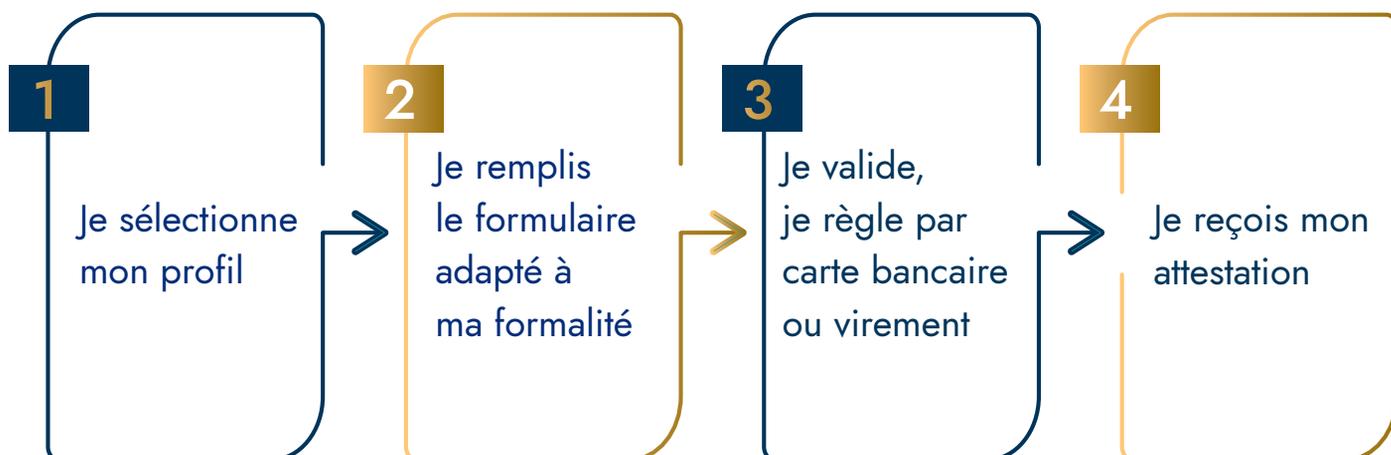
Saisie libre ou via des formulaires aux champs prédéfinis

Affichage de l'annonce en temps réel

Attestation de parution immédiate et gratuite

Plusieurs options de publication

- Par téléphone au **02 99 79 39 09** du lundi au vendredi, de 9h à 17h
- Par email à annoncelegale@7jours.fr



Rendez-vous sur www.7jours.fr



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

E-mail : annoncelegale@7jours.fr / Plateforme : <https://annoncelegale.7jours.fr>

7JOURS L'ÉCO DE LA BRETAGNE, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Le site 7jours.fr est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES AVIS D'ENQUETE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

sur l'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (PAR 7) en Bretagne

La participation du public sur ce projet d'arrêté est ouverte : du 7 février au 10 mars 2024 inclus.

Durant cette période, le public est invité à déposer ses observations et soumettre ses propositions par voie électronique, directement sur la page dédiée du site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL) :

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-d-arrete-a5696.html>

Cette consultation est organisée à l'initiative du préfet de région conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté et ses annexes sont consultables du 7 février au 10 mars 2024 inclus sur le site internet de la DREAL :

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-d-arrete-a5696.html>

Ces documents sont accompagnés d'un dossier mis à disposition du public, également consultable à cette adresse durant la même période. Conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, il comprend les documents suivants :

- le bilan du programme d'actions en vigueur, et le rapport environnemental (le PAR 7 est soumis à évaluation environnementale en application des dispositions de l'article R.122-17 du code de l'environnement) ;

- le bilan de la concertation préalable ;
- les avis reçus dans le cadre des consultations prévues par le code de l'environnement : Autorité environnementale, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Agence de l'eau Seine-Normandie, conseil régional de Bretagne, chambre régionale d'agriculture ;

- la réponse écrite de l'autorité compétente à l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier peut être mis à disposition en format papier dans les conditions prévues aux articles R.123-46-1 et D.123-46-2 du code de l'environnement.

Contacts : Autorité compétente pour la prise de décision : Préfet de la région BRETAGNE 3 rue Martenot 35000 Rennes

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Outils/Nous-contacter>

Autorité compétente pour fournir des renseignements sur la participation du public : DREAL Bretagne L'Armorique 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX

spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

L247J00410



SAINT-MÉEN-LE-GRAND

COMMUNE DE SAINT-MÉEN LE GRAND DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL ET ARTISANAL

Par délibération n° D/2024/125 en date du 11 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'instituer un droit de préemption commercial et artisanal au sein d'un périmètre de sauvegarde du commerce et d'artisanat de proximité

Cette délibération sera affichée pendant un mois en Mairie à compter du 11 janvier 2024.

Le Maire, Pierre GUITON

L247J00532

COMMUNE DE SAINT-MALO

Avis de mise à disposition du dossier de création, de l'étude d'impact, de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne, de la réponse de la ville de SAINT-MALO à la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne, de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Houssaye

En application de l'arrêté municipal du

COMMUNE DE PLÉCHÂTEL Travaux de modernisation de voirie urbaine et rurale PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Commune de Pléchélatel

Travaux de modernisation de voirie urbaine et rurale. Il s'agit d'un marché à bons de commande de maxi 150 000 €, conclu pour 1 an et reconductible 2 fois. Le DCE est à retrouver sur la plateforme MEGALIS

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Commune de Pléchélatel - SIRET : 21350221400017 - Monsieur Éric BOURASSEAU - manon.verron@plechatel.fr - 0299575910

Date et heure limite de réception des plis : 19/02/2024 à 08:00

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Code CPV principal : 45233141-9

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Pléchélatel

Durée du marché (en mois) : 12.

L247J00634

11 janvier 2024, le dossier de création de ZAC, l'étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, et la réponse de la Ville de Saint-Malo à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, sont mis à disposition du public, du lundi 5 février 2024 au mercredi 6 mars 2024 inclus.

Cette opération d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Malo porte sur la réalisation d'environ 315 logements, et sur un périmètre d'environ 11ha. Elle est située entre la RD 355, la rue Gesril du Papeu et le chemin vicinal de Bonne Rencontre.

Cette mise à disposition intervient dans le cadre de la concertation publique obligatoire organisée au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, dont les modalités ont été fixées par la délibération en Conseil municipal du 4 avril 2019.

Pendant la période de mise à disposition, ledit dossier est consultable par le public :

- au format papier, à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, (27 quai Duguay Trouin - 35400 SAINT-MALO), aux jours et horaires d'ouverture du service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, sauf jours fériés ;
- au format numérique, sur le site internet de la ville de Saint-Malo, à l'adresse suivante : www.ville-saint-malo.fr (Menu : accueil/agir/projets - urbains/renouveler - les-quartiers/ZAC de la Houssaye).

La population est invitée à faire part

de ses observations et propositions, pendant la période de mise à disposition :

- en les consignants directement sur le registre de concertation papier, déjà établi à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme ;

- par courrier, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Mise à disposition du dossier de création de la ZAC « de la Houssaye » - Hôtel de Ville Place Chateaubriand CS 21826 - 35418 SAINT-MALO CEDEX

- par courriel, à l'adresse suivante : zac-de-la-houssaye@saint-malo.fr

La fin de la procédure de mise à disposition marquera la fin de la période de concertation publique légale ouverte depuis avril 2019. Le bilan de la concertation sera dressé par le Conseil municipal. La délibération approuvant le dossier de création pourra tirer simultanément le bilan de la concertation.

Le bilan de la concertation sera tenu à la disposition du public, au format papier, à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, et sera publié sur le site internet de la collectivité.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Ville de Saint-Malo, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme - Hôtel de Ville - Place Chateaubriand - CS 21826 - 35418 Saint-Malo Cedex.

Le Maire, Gilles LURTON

L247J00556

LE SITE WEB 7JOURS.FR
EST HABILITÉ POUR LES ANNONCES LÉGALES
DU DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35)
ET DU MORBIHAN (56)



TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe
La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 10 janvier 2024)

SASU INVERSE SAS, 6 Rue d'Ouessant Pentagone 2 Rdc, 35760 Saint-Grégoire, RCS RENNES 909 458 382. Edition de logiciels Applicatifs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818297-2024J00012

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 10 janvier 2024)

SARL JeRenove35, 105 Route de Saint-Malo, 35520 la Chapelle-Des-Fougeretz, RCS RENNES 834 335 440. Maçonnerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 août 2023 désignant administrateur Selas Ajire prise en la personne de Me Erwan Merly 6 Cours RAPHAEL BINET Le Magister 35000 Rennes avec les pouvoirs : d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion , mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818285-2024J00010

SARL HOLDING LES 4 BELOIL, 7 Rue de la Bletterie, 35000 Rennes, RCS RENNES 853 723 013. Prise de participation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 novembre 2023 désignant administrateur SELARL Gautier & Associés prise en la personne de Me Sophie Gautier 111 Boulevard de Lattre de Tassigny 35000 Rennes avec les pouvoirs : d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion , mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818303-2024J00011

SARL ATN PEINTURE, 16 Allée des Asturies Appartement 0203, 35200 Rennes, RCS RENNES 894 293 489, RM 894 293 489. Tous travaux de peinture. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2023 désignant administrateur SELARL Ajassocies, prise en la personne de Maître Maxime Lebreton 27 Cours Raphaël Binet Le Chephren - BP 80927 35009 Rennes avec les pouvoirs : d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion , mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557921289-2024J00013

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 10 janvier 2024)

SAS AIGO, 14 le Bigot, 35330 les Brûlais, RCS RENNES 979 119 377. Construction gros oeuvre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 décembre 2023 , désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818306-2024J00002

SARL P.V.C. (PATRICK VOLLEKINDT CONSEILS), NOM COMMER CIAL : VOLLEKINDT & ASSOCIES - CVAGRO - CVINDUS, 6 Rue Hersart de la Villemarqué, 35000 Rennes, RCS RENNES 400 050 993. Recrutement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2024 , désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818269-2024J00006

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 10 janvier 2024)

SARL DOREVI, 14 Rue d'Antrain, 35000 Rennes, RCS RENNES 498 475 888. Librairie bouquinier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 juillet 2022 , désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818272-2024J00005

SARL ACAB IMPORT, Centre d'Affaires Alizés, la Rigourdière, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 423 934 298. Commerce de gros, commerce Interentreprise. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 juillet 2022 , désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818275-2024J00007

SARL YSA, 11g Rue des Charmilles, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 789 259 959. Serrurerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 décembre 2023 , désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818278-2024J00001

SAS EnterTai, 74a Rue de Paris, Gho Domiciliation, 35000 Rennes, RCS RENNES 830 858 254. Développement de logiciel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 décembre 2023 , désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818282-2024J00008

SARL UNVOY, 14 Rue Saint-Vincent, 35290 Saint-Méen-Le-Grand, RCS RENNES 893 588 392, RM 893 588 392. Boulangerie, pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 juillet 2022 , désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818291-2024J00009

SARL Diaguiva & Co, 24 Route du Pâtis Roussel, 35740 Pacé, RCS RENNES 898 838 339. Conseils en organisation et en gestion d'entreprises. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 décembre 2023 , désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818294-2024J00003

SARL SWIM DREAM, Zone Artisanale de l'Hermitière, 35230 Orgères, RCS RENNES 912 591 989. Pisciniste. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 4 décembre 2023 , désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501557818300-2024J00004

MORICE Yannick Joël, 26 Rue des Forges, 35630 Hédé, RCS RENNES 334 841 566, RM 334 841 566. Boulangerie Pâtisserie. Prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire portant uniquement sur le patrimoine professionnel du débiteur, sous le numéro 2024J00015, date de cessation des paiements 13/10/2023 et a désigné liquidateur la SELARL GPMJ. Prise en la personne de Maître Pauline COLLIN, 4 Mail François Mitterrand 35000 RENNES. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dan les deux mois de la publication au bodacc.

13501558172381-2024J00015

WWW.7JOURS.FR

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 10 janvier 2024)

CAUPIN Eric, 2 Impasse des Pinsons, 35320 Crevin, RM 904 161 817. Électricité. Prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, portant uniquement sur le patrimoine professionnel du débiteur, sous le numéro 2024J00016, date de cessation des paiements le 10/05/2023 et a désigné liquidateur la SELARL ATHENA prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, 20 Bd d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 RENNES. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501558172408-2024J00016

PAGAS Audrey, 9 Rue du Commerce, 35140 Saint-Hilaire-Des-Landes, RCS RENNES 909 589 780, RM 909 589 780. Gérance Bar Tabac. Prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure liquidation judiciaire simplifiée, portant sur l'ensemble des patrimoines, sous le numéro 2024J00014, date de cessation des paiements 31/08/2023 et a désigné liquidateur la SELARL LEX MJ prise en la personne de Me Eric MARGOTTIN, 29 rue de Lorient 35000 RENNES. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501558172403-2024J00014

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 10 janvier 2024)

SAS TETRAGONAL, 11 Square de Varsovie, 35200 Rennes, RCS RENNES 900 429 994, RM 900 429 994. Entreprise de gros-oeuvre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501557921292-2023J00446

SAS CARROSSERIE DEODATIENNE, 8 Rue des Rochers, 35220 Saint-Didier, RCS RENNES 884 672 841. L'acquisition, l'exploitation, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce de carrosserie, peinture, tôlerie ou de mécanique; l'achat, la vente, la distribution de véhicules terrestres à moteurs, neufs ou d'occasion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501557921285-2023J00298

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 15 janvier 2024)

SARL E.A.T.P.(ENTREPRISE D'AMENAGEMENT-TRAVAUX PUBLICS) (E.A.T.P.), 35 Rue de Perronaye, 35850 Romillé, RCS RENNES 418 840 880. Travaux publics. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501558172385-2023J00207

SARL MATEO, Impasse de la Coquillonnaise, 35133 Beaucé, RCS RENNES 513 618 686, RM 513 618 686. Restauration traditionnelle. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501558172388-2023J00033

SARL AGENCE AUTREMENT, 30 Rue Lavoisier, 35000 Rennes, RCS RENNES 800 034 530, RM 800 034 530. Audit en stratégie. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501558172392-2022J00342

SAS KSG, 13 Rue Saint-Georges, 35000 Rennes, RCS RENNES 835 022 625. Restauration traditionnelle. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501558172397-2023J00249

SARL L'ANTRAINAIS, 5-7 Rue de la Filanderie, 35560 Val-Couesnon, RCS RENNES 902 443 084, RM 902 443 084. Restaurant. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501558172401-2023J00171

BOURDIN Maxime, 7 la Haute Comtaie, 35160 Talensac. Fabrication Appats Pour Poissons. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501558172406-2023J00117

SARL AH CLEAN MULTI SERVICES, le Pont l'Étal, 35133 Parigné, RCS RENNES 824 337 042, RM 824 337 042. Nettoyages industriels et aux particuliers. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501558172395-2023J00293

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 09 janvier 2024)

SAS L.M.O.C.C CONSTRUCTIONS, 5 Rue du Manoir de Servigné, Immeuble Modulobox, 35000 Rennes, RCS RENNES 850 002 429. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Mme FIDAN CIFCI pour une durée de 10 ans.

13501557818288-2023J00062

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 13 novembre 2023)

EIRL MARTIN STEPHANIE - 22 rue Normand D'Etrelles - 35370 ETRELLES RCS RENNES 790 060 347 Tabac Presse et par extension à la personne de Mme Stéphanie MARTIN, La Rouadière - 35370 ARGENTRE DU PLESSIS

L247J00527

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE
Jugement du 8 janvier 2024 - Arrêt plan de cession

SAS MINELLI SAS, 30 Avenue du Château de Jouques, les Espaces de la Sainte-Baume, 13420 Gémenos, RCS MARSEILLE 413 157 306. Commerce de détail de la chaussure. Jugement du tribunal de commerce de Marseille en date du 8 janvier 2024 arrête le plan de cession au profit de : SAS DS INVEST, SAS MES DEMOISELLES, SAS UNION BROTHERS d'une part, et SARL MODESSA France d'autre part.

13501557756647-1998B00397

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE
Jugement du 10 janvier 2024 - Redressement judiciaire

SARL ASD FRANCE, 310 Rue du Vallon, les Bouillides Immeuble Atlas, 06560 Valbonne, RCS GRASSE 429 463 342. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement du Tribunal de Commerce de Grasse en date du 10/01/2024 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL MJ LEFORT - Me Yann LEFORT prise en la personne de Me Yann LEFORT les algorithmes 2000 route des Lucioles Bâtiment Aristote b - Sophia Antipolis 06410 Biot, Administrateur judiciaire : SELARL HUERTAS 1 rue Lamartine Cs 81041 06050 Nice CEDEX 1 mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 19/12/2023.

13501557844156-2022B00917

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
Jugement du 28 septembre 2015 - Modification du plan de sauvegarde

SA YOOPALA SERVICES, 19 Boulevard Malesherbes, 75008 Paris 8e Arrondissement, RCS PARIS 488 791 203. Action sociale sans hébergement n.c.a. Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 09/01/2024, modifiant le plan de sauvegarde.

13501557753707-2012B01268

APPELS D'OFFRES / AVIS ENQUETE

Direction de la coordination
interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

à l'adresse électronique suivante : pref-icpe@ille-etvilaine.gouv.fr qui contactera le demandeur pour convenir d'un rendez-vous.

Le dossier sera mis à disposition au demandeur à la préfecture, au jour et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande.

Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de sa demande.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant la durée de la participation par courriel à l'adresse suivante : pref-icpe@ille-etvilaine.gouv.fr en précisant l'objet du courriel : « participation du public - GRANIT D'ATRE Saint-Marc-le-Blanc ».

Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la participation à l'adresse internet susmentionnée. Les observations et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la clôture de la consultation.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, sont mis à disposition sur le site internet susmentionné au plus tard à la date de la notification de la décision et pendant une durée minimale de trois mois.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation préalable aux modifications des conditions d'exploitation sollicitées par la société GRANIT D'ATRE.

L247J00755

POUR RETROUVER CHAQUE SEMAINE
L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION
ABONNEZ-VOUS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP en date du 10 janvier 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **DRONE INVESTIGATION**. Forme sociale : Société par actions simplifiée à associé unique. Capital social : 1.000 euros. Siège social : 3, rue des Douets - 35580 GOVEN. Objet social : Télé-pilote de drone. Réalisation de photos, vidéos et prestations techniques par drone. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation. Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée : 99 années. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Toute cession d'action est soumise à l'agrément et au droit de préemption de la collectivité des associés. Président : Monsieur Christian JOUAN demeurant 3, rue des Douets - 35580 GOVEN, sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de RENNES. Pour avis.

L247J00514



Aux termes d'un ASSP en date du 04/01/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AM&LIA. Objet social : L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la réparation, l'entretien, la gestion, l'administration, la transformation, la prise à bail et la location, et à titre accessoire, la vente, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis. L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation des opérations ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire. Mise à disposition des locaux pour de la location résidentielle et notamment la résidence d'artistes, pour des événements ou animations culturelles diverses, et notamment l'accueil de stage et de formation artistique, de studio de musique. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil. Siège social : 13 La hougrais, 35550 SAINT JUST. Capital : 1 000 €. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES. Co-gérance : M. MORIN Christophe, demeurant 7 rue St Convoion, 35600 REDON et Mme MORIN Emma, demeurant 119 route de Dinan, 35630 LANGOUET. Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de tous les associés. Pour avis. La co-gérance

L247J00518

Il a été constitué une société par acte SSP électronique à Domalain du 11/01/2024. Dénomination : EN SCENE. Forme : SCI. Objet : acquisition de biens immobiliers de toute nature, propriété, administration, gestion par bail de location, de sous location, ou autrement de biens immobiliers, disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports, construction ou autrement. Tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Durée : 99 ans. Capital social : 1000€. Montant des apports en numéraire : 1000€. Cession de parts et agrément : agrément pour toute cession à l'exception des cessions entre

associés qui sont libres. Siège social : La Fleurinais 35680 DOMALAIN. La société sera immatriculée au RCS de Rennes Gérants : Monsieur David BADIER demeurant La Fleurinais 35680 DOMALAIN et Madame Marlène TAILLEFER épouse BADIER demeurant La Fleurinais 35680 DOMALAIN. Pour avis

L247J00523



DIAG IMMO - PINAULT

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 route de Saint Gonlay
35750 IFFENDIC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le 9 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DIAG IMMO - PINAULT
Siège social : 7 route de Saint Gonlay, 35750 IFFENDIC

Objet social : L'activité de Diagnostiqueur immobilier et de toutes surfaces, réalisation de tous diagnostics et expertises, de services et conseils en lien avec l'activité principale. Le contrôle de conformité et la certification de surfaces. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Julien PINAULT, demeurant 11 cours Raphaël Binet 35000 RENNES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis. La Gérance

L247J00561

Par acte ssp en date de 09/01/2024, il a été constitué une SARL
Dénomination : **HENRI LUC & CAROLE MENARD**
Siège Social : 10 rue des Cassis 35350 ST MELOIR DES ONDES
Capital : 1000 €
Activités principales : TRAVAUX DE MENUISERIES DE BOIS, ALU, PVC, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR, ISOLATION.
Durée : 99 ans
Gérance : M. MENARD HENRI LUC HERVE JEAN 10 RUE DES CASSIS 35350 ST MELOIR DES ONDES
Immatriculation au RCS de SAINT MALO

L247J00608



CÔME CHEZ VOUS

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 Bis Avenue des Bruyères
35650 LE RHEU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date du 15 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU)
Dénomination sociale : CÔME CHEZ VOUS

Siège social : 3 Bis Avenue des Bruyères, 35650 LE RHEU
Objet social : L'activité de transactions

de biens immobiliers à usage d'habitation ou commercial/fonds de commerce, la gestion et la location de tous biens de quelque nature qu'ils soient, l'accompagnement juridique et administratif.

Toutes activités mobilières, immobilières, para-mobilières, pour son compte personnel ou le compte d'un tiers physique ou moral, notamment la rénovation, la transaction immobilière, et la location meublée ou non, commerciale ou autre.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Julien CÔME, Demeurant 85 bis Craudaudal 35580 Guignen, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

L247J00669

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : RES-SOURCES ECLAIREES. Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associée unique. Siège social : 8 B, rue Jean Langlais - 35340 LA BOUEXIERE. Objet social : L'activité de gestion de ressources humaines et coaching personnel. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire. Gérance : Angela DE SA OLIVEIRA sise 8 B, rue Jean Langlais - 35340 LA BOUEXIERE, sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L247J00690



ISOTEX FRANCE NEW DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue des Terriers
35510 CESSON SEVIGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CESSON SEVIGNE du 15 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ISOTEX FRANCE NEW DISTRIBUTION

Siège : 15 rue des Terriers, 35510 CESSON SEVIGNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros
Objet : Toutes activités de négoce de matériaux de construction

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la Société MC2S FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 15 rue des Terriers, 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au Registre du commerce et

des sociétés sous le numéro 501557284 RCS RENNES.

représentée par Monsieur Sébastien CERCLET, Gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

POUR AVIS. La Présidente

L247J00691

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte SSP en date du 16/01/2024, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 13 POSTELIM-IMO

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 2 rue de l'Hermine 35000 RENNES

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers ; La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet.

Durée de la société : 99 ans
Capital social : 10.000 euros, par apport en numéraire

Gérance : M. Eric BILLON, sis 56 rue de Paris 35000 RENNES, et M. Eoghan HUNT, sis 2 rue Pierre-Henri Teitgen 35000 RENNES, sans limitation de durée

Cessions de parts : agrément requis pour toute cession
RCS RENNES
Pour avis

L247J00716

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : THE-TA WORLD. Forme sociale : Société par actions simplifiée. Siège social : 7, rue de l'Etang - 35140 SAINT-OUEN-DES-ALLEUX. Objet social : Conception et commercialisation, en ligne et en magasin, de jeux de sociétés et jeux vidéos. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 3.000 euros par apports en numéraire. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : agrément pour toutes cessions, y compris entre associés. Président : M. Vincent BONNIER sis 7, rue de l'Etang - 35140 SAINT-OUEN-DES-ALLEUX, sans limitation de durée. Directeurs Généraux : M. Eddy MANEBARD sis 43, rue Claude Monet - 35250 ANDOUILLE-NEUVILLE et Mme Heila BONNIER, née BAI, sise 7, rue de l'Etang - 35140 SAINT-OUEN-DES-ALLEUX sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L247J00739

SERVICE
DE RELECTURE
ASSURÉ

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : LE-COMTE IMMO. Siège social : 5 Rue Paul Le Tarouilly 35700 RENNES. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers ; La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet ; Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apport en numéraire. Gérance : Monsieur Dylan LECOMTE sis 5 Rue Paul Le Tarouilly 35700 RENNES sans limitation de durée. Cessions de parts : agrément requis pour toute cession. RCS RENNES. Pour avis.

L247J00758



JURIS LABORIS
Avocats d'entreprises
18 avenue Jean JAURES
35400 SAINT MALO
02 57 64 01 20

SAS CSG INVEST

société par actions simplifiée au capital de mille (1000) euros, Siège social : à Saint Broladre (35120), l'Épinay
Société en formation RCS Saint Malo

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous-seing privé en date du 21 décembre 2023 il a été constituée une société par actions simplifiée dénommée **SAS CSG INVEST**

Le siège social a été fixé à SAINT BRO-LADRE (35120) lieu dit l'Épinay.

L'objet social est la prise de participation dans toutes sociétés artisanales, commerciales ou civiles créées ou à créer ; toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, civiles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au greffe du tribunal de Commerce de SAINT-MALO.

A été nommé Président Monsieur Christophe GOUPIL demeurant Saint BRO-LADRE (35120) lieu dit l'Épinay, de nationalité française
Pour avis

L247J00773

Par acte sous seings privés en date du 17/01/2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : 53 DU-HAMEL

FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 39 Bis rue Le Coz 35000 RENNES

OBJET : L'acquisition, la construction, l'administration, l'exploitation, la vente et la gestion par location (meublée ou nue) ou autrement, de tous terrains, immeubles et biens immobiliers ; Toutes activités de location meublée, à titre professionnel ou non professionnel ; Toutes activités de conciergerie immobilière, de tous types de prestations d'assistances et de services auprès des propriétaires et locataires de tous biens immobiliers ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités

ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : La société APAJA (835 050 519 RCS RENNES) sis 39B rue Le Coz 35000 RENNES représentée par M. Nicolas STURM et Mme Anne-Sophie STURM sans limitation de durée.

IMMATRICULATION au RCS de RENNES. Pour avis.

L247J00816

SELAS Vincent PRADO et Jérôme CAZUGUEL
Notaires Associés
6 rue de l'Étang du Miroir
35430 Châteauneuf d'Ille et Vilaine
Tel. 02.99.58.40.73

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vincent PRADO, notaire à CHATEAUNEUF-D ILLE-ET-VILAINE, 6, rue de l'Étang du Miroir, le 17 janvier 2024, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI ABBYGAELE.
FORME : Société civile régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

SIEGE SOCIAL : HIREL (35120) lieudit « La Planche ».

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : SAINT-MALO

APPORTS EN NUMERAIRE :
Monsieur Kévin TURMEL fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

Madame Joanna NAGODE fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de CENT EUROS (100,00 €).

GERANCE : Monsieur Kévin Joseph Bernard TURMEL, demeurant à LILLE-MER (35111), 57, clos des Oliviers.

CESSION DE PARTS : Toute mutation à titre gratuit ou à titre onéreux ayant pour objet ou pour effet le transfert d'une ou de plusieurs parts sociales ou de droits portant sur ces parts, entre toutes personnes physiques ou morales, est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire. Toutefois, les mutations de parts sociales ou de droits portant sur ces parts interviennent librement au profit des descendants et des ascendants des associés.

POUR AVIS ET MENTION
Maître Vincent PRADO

L247J00817

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : JIM-ISOL. Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associé unique. Siège social : 7, Le Hil - 35190 LA BAUSAINE. Objet social : La réalisation de travaux d'isolation thermique, phonique, acoustique, mousse d'étanchéité, isolation de constructions neuves ou en rénovation. Sous-traitance pour l'activité de plaquiste. Sous-traitance pour la réalisation de chapes. Développement et négoce de tous produits liés à l'objet social. Travaux de second uvre, aménagements intérieurs. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation. Et plus généralement,

toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire. Gérance : Jimmy CHAUVET sis 7, Le Hil - 35190 LA BAUSAINE, sans limitation de durée. RCS SAINT-MALO. Pour avis.

L247J00826

MODIFICATIONS

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS

Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



SISA VAL D'ANAST
Société Interprofessionnelle de Soins
Ambulatoires à Capital variable
Siège Social : VAL D'ANAST (Ille et Vilaine)
- 16 Rue de Campel
RCS RENNES 879 414 886

Aux termes d'une assemblée générale du 22/12/2023, la collectivité des associés a décidé de nommer en tant que nouvelle cogérante Madame Pauline LE GOFF demeurant à BREAL-SOUS-MONTFORT (35310) - 5 rue Jeanne d'Arc, à compte du même jour, en remplacement de Monsieur Denis HERCOUET, et de Madame Evelyne CHAUVIN, démissionnaires.

L237J10887

OPB

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000 €
Siège social : 4 La Gendrotais (35380) PLELAN LE GRAND
RCS de Rennes 952 546 745

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2023, il a été décidé :

- Le transfert du siège social et de l'établissement principal du 4 La Gendrotais -35380 - Plélan le Grand au 2 Le Closel - 35380 - Plélan le Grand à compter du 15 janvier 2024.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance

L247J00154



EARL LA BOUDRAIS

Société civile au capital de 15 000 €
Siège social : La Boudrais
35630 ST BRIEUC DES IFFS
RCS RENNES 321 069 718

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant délibération du 01/12/2023, l'associé unique a décidé :

- augmenté le capital pour le porter à 29 400 € par apport en numéraire,
- l'actualisation du siège social au 28, La Boudrais 35630 ST BRIEUC SUR IFFS,
- d'étendre l'activité de la société avec l'activité photovoltaïque,
- de transformer l'EARL en SCEA désormais dénommée « LA BOUDRAIS ».

Cette transformation n'entraîne pas création d'une personne morale nouvelle. Aucune modification n'est apportée à l'objet, à la durée de la société.

Modifications seront faites au Greffe du TC de RENNES.

Pour avis

L247J00512

WWW.7JOURS.FR

J E Y & L E N K E L

J E Y & L E N K E L
71 boulevard Maiesherbes
75008 Paris 8e Arrondissement

SQUIREL

SAS au capital de 15000 €
Siège social :
90 RUE DE FOUGERES 35700 Rennes
883 597 171 RCS de Rennes

L'AGE du 20/11/2023 a décidé de :
- Prendre acte de la cessation des fonctions de Président de M. BROSSARD Florian à compter du 20/11/2023 - Prendre acte de la nomination de M. Damien MORIN, demeurant 4 avenue Pigault Lebrun - 78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD, en qualité de Président pour une durée illimitée, et de M. Florian BROSSARD, demeurant 7 rue des Dardanelles - 75017 PARIS, en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée, à compter du 20/11/2023.

- Modifier la dénomination qui devient : TECH TRIBE, à compter du 20/11/2023.
- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes : -La recherche, la sélection, l'orientation et le placement de personnel, y compris les activités de recherche et de placement de cadres -Les activités des agences de placement de main d'œuvre en ligne, à compter du 20/11/2023.

Mention au RCS de Rennes

L247J00513

DENOMINATION SOCIALE OBJET SOCIAL

Dénomination : PATRIMINVEST 23 ALES LA GACILLY Forme : SCI au capital de 100 euros Siège social : 34 rue Saint-Georges, 35000 RENNES N° 949 812 002 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES. Aux termes d'une décision en date du 11 janvier 2024, les associés ont décidé à compter du 11 janvier 2024 de modifier :

- La dénomination sociale et d'adopter la dénomination **MAISON DES CONSULTATIONS LES PIERRINS**.

- L'objet social qui devient : L'acquisition d'un bien immobilier situé à CESSON-SEVIGNE (35510) 1 avenue de Bellefontaine ; La gestion et l'exploitation par location ou autrement du bien immobilier ci-dessus désigné et, le cas échéant, l'aliénation dudit bien immobilier ; Etant ici précisé qu'en cas d'aliénation du bien immobilier ci-dessus désigné, la Société se trouverait, de plein droit, dissoute par extinction de son objet, conformément aux dispositions de l'article 1844-7 du Code civil.

Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

L247J00554

AVIS DE PARUTION

La Société dénommée **SCI VERGEAL**, Société civile immobilière au capital de 395.800 €, dont le siège est à RENNES (35000), 6 Square de Tanouarn, identifiée au SIREN sous le numéro 442 144 820 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 janvier 2024, les associés ont décidé :

1° de déplacer le siège social ci-dessus à CANCALE (35260), 9 rue de la Vigne Fleurie.

2° de modifier l'objet social de la société ainsi qu'il suit :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Pour avis

L247J00572

MODIFICATIONS



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

BZH INVEST

SARL au capital de 10.000 euros
8, rue Pierre et Marie Curie
35500 VITRE
RCS RENNES 844 253 260

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL / MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE / EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 10 novembre 2023, les associés ont décidé :

- de transférer, à compter du 27 décembre 2023, le siège social de la société à VAL D'IZE (35450) Lotissement Artisanal du Bourgneuf ;
- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient, à compter du 27 décembre 2023, «**METALLERIE DES PORTES DE BRETAGNE**» ;
- d'étendre l'objet social de la société, à compter du 27 décembre 2023, aux activités de « La métallerie (production d'articles métalliques), la serrurerie, la chaudronnerie ainsi que toutes activités relevant de la transformation du métal ; La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités précitées ; »

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, la gérance.

L247J00636

NOTAIRES DES LICES

Notaires associés
11 rue Rallier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57



LE DAVIER

SCI au capital de 1.200 €
Siège social : 20 avenue des Français
Libres 35000 RENNES
RCS RENNES 812 050 367

Aux termes des décisions des associés du 21 novembre 2023 :

- Madame Inès ROUAULT DE LA VIGNE, demeurant à BREST (29200), 50 rue Hannah Arendt, a été nommée en qualité de gérante pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Xavier ROUAULT DE LA VIGNE, gérant démissionnaire ;

- le siège social a été transféré à BREST (29200), 50 rue Hannah Arendt.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BREST.

L247J00638

ERIC LE GUALES DE MEZAUBRAN NOTAIRE

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 10 €
Siège Social : 5 rue de la Rabine
35170 BRUZ
RCS RENNES 834 487 126

TRANSFERT DU SIEGE

L'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2024 a décidé de transférer le siège social situé 5 rue de la Rabine au 91 avenue Joseph Jan - (35170 BRUZ) à compter du 14 février 2024 et modifié l'article 4 des statuts en conséquence.
Pour avis, le Gérant.

L247J00676

BATI RECUP'R

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.530 euros
Siège social : Pépinière ESS
23 rue des Chênes - 35630 LANGOUET
852 221 464 RCS RENNES

Par décisions de l'associée unique en date du 04/09/2023, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du même jour : La contribution à la lutte contre les exclusions et les inégalités via la contribution au développement durable au travers de l'activité de réemploi, de réutilisation et de valorisation, sans que cette liste soit limitative, de tous matériaux et équipements de construction. L'activité de conseil et d'études techniques notamment sur le réemploi, la réutilisation et la valorisation sans que cette liste soit limitative, de tous matériaux et équipements de construction. Le développement et la mise en place d'un annuaire numérique des entreprises et des matériaux locaux. Plateforme de stockage de tous matériaux, sensibilisation au public, showroom et dépôt-vente de tous matériaux, reconditionnement de matériaux. La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, les apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toute société, affaire ou entreprise, dans les domaines susvisés. La prestation de services, l'étude, l'assistance, l'avis, le développement des activités par tous moyens et toutes actions auprès des entreprises, destinés à les aider, à les promouvoir, à développer leur activité en France et à l'Étranger. L'article 2 des statuts a été modifié. RCS RENNES. Pour avis.

L247J00708



AARPI AVOXA RENNES
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

FEEOLE DEVELOPEMENT CITOYEN

Société par actions simplifiée au capital de 8.500.083 €
Siège social : 1 Beaumont Férad - 35134 THOURIE
890 554 496 RCS RENNES

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2023, il a été décidé :

- d'une réduction de capital motivée par des pertes devenues définitive le même jour, le capital a ainsi été ramené de 8.500.083 € à 3.479.412,59 € ;
- d'une seconde réduction de capital par retrait d'associés, devenue définitive le 15/01/2024 par suite des décisions du Président, le capital a, en conséquence, été ramené de 3.479.412,59 € à 2.029.844,51 € par voie de rachat et d'annulation de titres.

Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis
Le Président

L247J00719



EARL LA GREE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
La Grée - 35580 GUICHEN
382 845 584 R.C.S. RENNES

Suivant délibération du 30/11/2023, l'assemblée des associés a décidé, à compter du 30/11/2023 :

- la démission de gérance de Madame Denise BALLARD
 - la prorogation de la durée de la société pour la porter à 99 ans
- Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.
Pour avis, la Gérance

L247J00738

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2023, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société **ATC GRAND OUEST** (SARL au capital de 68 340 €, siège social au 144 rue du Moulin à l'Huile, 44000 REZE, SIREN 532 718 871 RCS NANTES) a décidé de transférer le siège social au 66 rue Pablo Neruda 35700 RENNES à compter du 1^{er} janvier 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 532 718 871 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de RENNES. Gérance : Monsieur Didier HERAULT, demeurant 95 rue Victor Hugo 49000 ANGERS. Monsieur Jean-François LE GUENNAN, demeurant 66 Rue Pablo Neruda 35700 RENNES. Madame Marie-Claire PIFFETEAU, demeurant 144 rue du Moulin à l'Huile 44400 REZE. Pour avis, la Gérance.

L247J00741

DOC4ALL

SARL au capital de 5 000 €uros
Siège Social : 9 rue de la Gare
MAURE DE BRETAGNE
35330 VAL D'ANAST
RCS RENNES 791 804 214

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Serge GADONNEIX, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

Président de la Société : Société KERGAD, SARL au capital de 18 540 €, ayant son siège social à LA CHAPELLE-BOUEXIC (35330), 3 La Hirlais, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 812 503 746.

Commissaire aux comptes confirmé dans ses fonctions : société GORIOUS FARO ET ASSOCIES, titulaire.

Pour avis,
Le Président

L247J00750

SELARLU CABINET BARTHOMEUF

au capital social de 2000 €
siège social est 4 B rue du Bignon
35000 RENNES
RCS 807 920 251

Selon PV d'AGE du 22 décembre 2023 il a été décidé :

- De fermer l'établissement principal à RENNES 4 b rue du Bignon à RENNES à compter du 1^{er} janvier 2024
- Que l'établissement secondaire 1 rue

de Bréhat à BRUZ (35170) devient établissement principal à compter du 1^{er} janvier 2024 «

Modification au RCS de RENNES
Pour avis, Me Perrine DELVILLE

L247J00800

RENOHABITAT 35

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 9 rue du Val
35500 VITRE
951 740 265 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique en date du 17/01/2024, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du même jour : La prise de participation capitalistique et/ou financière dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière, toutes entreprises ou tout groupement ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés. Toutes activités de conseils auprès des entreprises dans lesquelles elle détiendra ou non une participation. Toute participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ; la gestion, la vente, l'échange de ces participations. L'exercice de holding animatrice, notamment l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation, l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des sociétés, entreprises ou entités dans lesquelles elle détiendra une participation, l'exercice de mandats sociaux. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. L'article 2 des statuts a été modifié. RCS RENNES. Pour avis.

L247J00801

DISSOLUTIONS



GI CONSTRUCTION

SAS à associé unique
au capital de 1 000 €
Siège social : 15, rue Yves Morvan
35600 REDON
RCS 819 765 439 RENNES

L'associé unique a décidé en date du 31 décembre 2023 la dissolution anticipée de la SAS GI Construction

à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mr GOKTAS Ismail demeurant 15, rue Yves MORVAN 35600 - REDON. Cette nomination met fin aux pouvoirs de la gérance, à compter de la même date.

L'Assemblée générale a conféré au liquidateur Mr GOKTAS Ismail, les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mr GOKTAS Ismail demeurant 15, rue Yves MORVAN 35600 - REDON, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
Le liquidateur

L247J00461

WWW.7JOURS.FR



DISSOLUTIONS

BOUCHER PIERRE

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 20 000 euros
Siège social et de liquidation :
14 La Charbonnière
35490 VIEUX-VY-SUR-COUESNON
539 167 395 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions de l'associé unique en date du 21/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation ; M. Pierre BOUCHER, demeurant 14, La Charbonnière 35490 VIEUX VY SUR COUESNON, a été nommé comme Liquidateur à compter du même jour, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14 La Charbonnière 35490 VIEUX VY SUR COUESNON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de RENNES en annexe au RCS. Pour avis. La Gérance. L247J00529



37 Rue du Bignon
35510 CESSON-SEVIGNE
02.99.51.34.51

SUAVE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social - Siège de la liquidation :
3, La Fonchais - 35580 GUIGNEN
830 281 846 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte - Ordinaire et Extraordinaire réunie le 31 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Valentin AMOSSE, demeurant à GUIGNEN (35580) - 3, La Fonchais, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à GUIGNEN (35580) - 3, La Fonchais. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur.

L247J00573

EARL BRULE

au capital social de 7 622.45 €
Siège social : Le Cormier
35230 BOURGBARRE
398 010 306 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision prise à l'unanimité, les associés de l'EARL BRULE ci-dessus nommée, ont décidé la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 31/12/2023.

Monsieur René BRULE, demeurant à :
« Le Cormier » 35230 BOURGBARRE a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à : Le Cormier 35230 BOURGBARRE.
Pour insertion,

L247J00605

RISING GOAL

SAS au capital de 20 000 €
Siège social : 20 LA BECOSSAIS
35630 SAINT BRIEUC DES IFFS
RCS de RENNES n°904 873 015

L'Assemblée générale extraordinaire du 29/12/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 29/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MORISSEAU Laurent, demeurant 20 La Becossais, 35630 SAINT BRIEUC DES IFFS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

L247J00728

SCI FDL

SCI au capital de 1.000 euros
Siège social : 6, Rue Louison Bobet
35131 PONT PÉAN
512 602 681 RCS RENNES

Par décisions unanimes du 15/01/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la SCI FDL à compter du 31/12/2023 inclus et sa mise en liquidation. Mme LEBRUN Françoise, demeurant 6 rue Louison Bobet, 35131 Pont Péan a été nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Louison Bobet, 35131 Pont Péan, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS. Pour avis.

L247J00762

FONDS DE COMMERCE

SCP SECHE et BORDIER
Notaires associés
BP 73 - 14 place Toullier
35120 DOL DE BRETAGNE



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me BORDIER, Notaire à DOL DE BRETAGNE avec la participation de Me CLOSSAIS, Notaire à MESNIL ROC'H, le 10 janvier 2024, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée MURIE, SARL au capital de 38.250 €, dont le siège est à BONNEMAIN (35270) Le Bourg, identifiée au SIREN sous le numéro 422 205 484 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO.

A :
Madame Ingrid GABORIT, demeurant à BONNEMAIN (35270) 3 rue de Broccland, divorcée de Monsieur Jeremy Christian Michel MOUCHEL et non remariée.

Désignation du fonds : fonds de commerce de ALIMENTATION GENERALE sis à BONNEMAIN 32 Place de l'Eglise (ex Le Bourg), connu sous l'enseigne PROXI SERVICE, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO, sous le numéro 422205484.

PROPRIETE et JOUISSANCE au jour de l'acte

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000.00 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS EUROS (23 780.00 EUR),
- au matériel pour MILLE DEUX CENT VINGT EUROS (1 220.00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial de DOL DE BRETAGNE ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L247J00574



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte de Maître Nathalie, ROBERT, notaire à CESSON-SEVIGNE, en date du 8 janvier 2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES, le 10 janvier 2024, référence 2024 N 82 contenant :

CESSION par la société LE M, EURL au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à SAINT-ERBLON (35230), 5-7, place de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 878059237 et immatriculée au RCS de RENNES.

Au profit de la société L'OLIVIER, SARL au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à SAINT-ERBLON (35230), 5, place de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 982239790 et immatriculée au RCS de RENNES.

D'un FONDS DE COMMERCE de BRASSERIE GRILL BAR, exploité à SAINT-ERBLON (35230), 5-7 Place de l'Eglise sous l'enseigne LA TABLE DE FLO pour l'exploitation duquel le cédant est identifié au SIREN sous le numéro 878 059 237 et immatriculé au RCS de RENNES.

Prix : 75.000,00 €

Entrée en jouissance : 8 janvier 2024.

Oppositions en l'étude de Maître Nathalie ROBERT, notaire à CESSON-SEVIGNE (35510), 28 B rue de Rennes, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion.
Nathalie ROBERT, Notaire.

L247J00667

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 janvier 2024 à Rennes, enregistré le 4 janvier 2024 au SIE - Rennes - dossier 20240000208 / référence 3504P61 2024 A 00054 :

MAXIME TOREL OPTIQUE SARL, sise 2, rue du Gifard, 35410 Domloup, immatriculé au greffe de Rennes sous le numéro 520016007.

A cédé à : BOD SAS au capital de 10000 euros, sise 2, rue du Gifard, 35410 Domloup, immatriculée au greffe de Rennes sous le numéro 980951388.

Moyennant le prix de 102 500 euros son fonds de commerce de optique lunetterie, optique de détail exploité 2, rue du Gifard, 35410 Domloup.

Entrée en jouissance au 2 janvier 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et la correspondance au Cabinet CIME AVOCATS sis 16 Mail Anne Catherine - 35000 Rennes.

L247J00749

SCP SECHE et BORDIER

Notaires associés
BP 73 - 14 place Toullier
35120 DOL DE BRETAGNE



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume BORDIER, Notaire Associé à DOL DE BRETAGNE le 17 janvier 2024, en cours d'enregistrement a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LES 36 CHANDELLES, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège est à ROZ-LANDRIEUX (35120) 3 Rue de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 820899243 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO.

A :

La Société dénommée LES 36 CHANDELLES, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège est à ROZ-LANDRIEUX (35120) 3 Rue de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 982557076 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO.

Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURANT, BAR, TRAITEUR

sis à ROZ LANDRIEUX (35120) 3 Rue de l'Eglise, connu sous le nom commercial RESTAURANT LES 36 CHANDELLES.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000.00 EUR), PROPRIETE - JOUISSANCE au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L247J00765

Acte de Maître Aude LEFEUVRE, notaire à CHANTEPIE, en date du 8 janvier 2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES, le 16 janvier 2024, référence 2024 N 110, contenant :

CESSION par :
Monsieur Hervé Jules André GUILLOT, demeurant à RENNES (35200), 8, rue Edouard Le Deuff,

Au profit de :
Monsieur Hichame AMIOUR, demeurant à NANTES (44100), 108, route de Vannes,

Du FONDS ci-après désigné :
Commune de RENNES (35000), 43 boulevard de la liberté

Un fonds artisanal de SALON DE COIFFURE POUR HOMMES, connu sous le nom For'hom, pour l'exploitation duquel Monsieur GUILLOT est identifié au SIREN en tant que propriétaire du fonds sous le numéro 387 500 424 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Prix : 36.000,00 € payé comptant.

Entrée en jouissance : 8 janvier 2024

Oppositions en l'étude de Maître Aude LEFEUVRE, notaire à CHANTEPIE (35135) 5 place des Marelles, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion.
Aude LEFEUVRE, Notaire.

L247J00812

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Cécile PINSON-SIBILLOTTE, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Cécile PINSON - SIBILLOTTE & Alban SIBILLOTTE » titulaire d'un office notarial à MORDELLES (Ille et Vilaine), 25 avenue du Maréchal Leclerc, CRPCEN 35029, le 10 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle (avec clause d'attribution intégrale au dernier vivant) entre :

Monsieur Jean Luc Bernard René QUESNEL, mécanicien en retraite, et Madame Micheline Chantal Agnès Maurice GIFFARD, retraitée, demeurant ensemble à TALENSAC (35160) 12 rue des Vignes. Monsieur est né à BREVILLE-SUR-MER (50290) le 12 novembre 1955, Madame est née à CHAMPEAUX (50530) le 16 novembre 1959. Mariés à la mairie de GRANVILLE (50400) le 24 avril 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Cécile PINSON-SIBILLOTTE, Notaire susnommée. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour insertion
Le notaire.

L247J00533

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandra BASLÉ, CRPCEN 35037, le 9 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale entre :

Monsieur Dominique Marcel Alain LE-ROY, retraité, né à RENNES (35000) le 9 février 1958, et Madame Marie-Dominique DUVAL, retraitée, née à RENNES (35000) le 9 janvier 1959, demeurant ensemble à JAVENE (35133) 12 rue du Doué.

Mariés à la mairie de RENNES le 21 avril 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L247J00611

ÉTUDE DES REMPARTS
NOTAIRES À VITRE

QUAIRY - DE GIGOU - VEYRIER-LEBRETON
DAVY - LEGRAS - MONVOISIN
17 Rue Notre-Dame CS 90335
35503 VITRÉ Cédex

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire à VITRE, le 16 janvier 2024, il résulte que Monsieur Pierre ORHANT, né le 8 janvier 1960 à TAILLIS (35500), de nationalité française et Madame Christine BOYERE, son épouse, née le 27 mars 1960 à VITRE (35500), de nationalité française, demeurant ensemble à BALAZE (35500), 24 allée des Hautes Clairières, mariés à la mairie de SAINT M'HERVE (35500), le 7 mai 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime matrimonial en y adjoignant une clause optionnelle de préciput en faveur du conjoint survivant en usufruit ou en pleine propriété et des clauses apportant divers biens à la communauté.

Les oppositions seront à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire à VITRE (35500), 17 rue Notre Dame

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial au TJ.

Pour avis et mention.

Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire.

L247J00743

AUTRES ANNONCES

NOTAIRES DE LA VISITATION
7 rue de la Visitation
CS 60808
35108 RENNES CEDEX 3

ACCEPTATION DE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Suite au décès de Mme Elodie Rozen Marie MERABTINE née à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) le 4 juin 1974 et décédée à RENNES (35) le 7 mai 2022 demeurant à SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE (35) 4 rue de la Mairie, laissant pour recueillir sa succession son fils unique : Monsieur Lucien Diwan Angelo LE MASLE, Lycéen, né le 7 mai 2009 à CHATEAUBRIANT (44).

Pour lequel il a été déclaré qu'il acceptait la succession à concurrence de l'actif net, auprès de Me Justine GUINET, notaire à RENNES, le 21 décembre 2023, transmis auprès du Greffe du Tribunal Judiciaire de RENNES, le 22 décembre

2023, et reçu le 27 décembre 2023.
L'inventaire sera transmis au greffe du Tribunal Judiciaire dans les délais légaux,
Domicile élu : Me Justine GUINET
- Notaire - 7 rue de la Visitation 35000
RENNES
Pour insertion
Le notaire

L247J00631

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce publiée dans 7 Jours - Les Petites Affiches du 16/12/2023 concernant AKLIA GROUPE STRASBOURG. Il fallait lire :

Transfert uniquement du siège social de la Société du 8 square du Chêne Germain - 35510 CESSON-SEVIGNE vers le 3 avenue de Belle Fontaine - Bâtiment Energies B2 - 35510 CESSON-SEVIGNE.
L247J00620

L247J00620



**GARDEZ VOTRE ÉNERGIE
POUR LES BONS MOMENTS**

**POUR RÉGLER UN CONFLIT
CHOISISSEZ LA NOUVELLE
JUSTICE AMIABLE**

PARLEZ-EN À VOTRE
AVOCAT
OU RENDEZ-VOUS SUR
justice.fr

RECTIFICATIFS

SCI DE LA RIVIERE DE KERSAN

SC au capital de 1,524,49 €
La Rivière de Kersan
35580 GOVEN
344 503 909 R.C.S. RENNES

Dans l'annonce parue le 6 janvier 2024, il fallait lire «29 septembre 2023» au lieu et place du «29 décembre 2023».

L247J00760



SUIVEZ-NOUS SUR



WWW.7JOURS.FR



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GROUPE



Vivez ! On s'occupe du reste.

La Banque des Territoires accompagne
votre collectivité locale et finance
les projets verts et solidaires :

- Logement social et abordable
- Développement économique, commerces
- Adaptation au changement climatique
- Mobilités durables, énergies renouvelables, cycle de l'eau

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr

✉ | @BanqueDesTerr

Credits photos: © Freepik

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

À chacun sa formule :

6 mois :
42 € TTC

magazine + site internet

1 an :
69 € TTC

magazine + site internet

2 ans :
119 € TTC

magazine + site internet

6 mois :
21 € TTC

journal numérique
+ accès à l'intégralité du site web

1 an :
35 € TTC

journal numérique
+ accès à l'intégralité du site web

2 ans :
53 € TTC

journal numérique
+ accès à l'intégralité du site web

Abonnez-vous

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE SUR 7JOURS.FR →
Et recevez la newsletter chaque semaine



OPÉRA
DE RENNES



OPÉRA
29/01 au 6/02/2024

LA
CHAUVE
Souris

JOHANN STRAUSS II

*Orchestre National de Bretagne
Chœur de chambre Mélisme(s)*

Direction musicale **Claude Schnitzler**

Mise en scène **Jean Lacornerie**

*Derrière le champagne et la musique enivrante
coups bas, mensonges et trahison*

opera-rennes.fr   
billetterie 02 23 62 28 28


MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


RÉGION
BRETAGNE


Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

ANGERS
NANTES
OPÉRA


Mélisme(s)
... en concert


ORCHESTRE
NATIONAL
DE BRETAGNE



 Ville de
RENNES

Conception graphique : Neaillon mandarine studio. Illustration : Stéphane Jambé. © 2023. 14 2023 21 14 2023